N°7

MAIRIE 5e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

– COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 21 septembre 2026 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 15 septembre 2026, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Deux ordres du jour complémentaires ont été adressés le vendredi 18 septembre et le samedi 19 septembre 2026.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 13 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BERTHOUT	Mme BIRABEN	M. BOUGAN
M. COLLET	M. DUPIECH	Mme EROL
M. FRÉROT	Mme GABADOU	Mme ISARE
Mme JEANNEAU	Mme MURAT	Mme ROSSET

Excusé ayant donné pouvoir : M. Pierre CASANOVA à Mme Florence BERTHOUT ;

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 heures 33 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour définitif :

1 - **052026064** Désignation du secrétaire de séance

2 - **052026065** Adoption des procès-verbaux des séances des 29 juin et 6 juillet 2026

3 - **052026073** Adoption de la procédure d'urgence

4 - **052026074** Adoption de la procédure d'urgence 2

5 - **052026075** Inventaire équipements 2027

6 - **2026 DDCT 97** Subventions (10 000 euros) à 3 associations au titre du fonds d'animation locale « Vie associative et citoyenne » du 5e arrondissement

7 - **2026 DLH 96** Réalisation, 39 bis rue Henri-Barbusse – 36 bis rue Pierre-Nicole (5e) d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par la RIVP - Subvention (189 583 euros)

8 - **2026 DLH 125** Réalisation, 273 rue Saint-Jacques (5e) d'un programme de rénovation de 5 logements sociaux par la RIVP - Subvention (104 212 euros)

9 - **2026 DLH 128** Réalisation, 12 rue des Bernardins (5e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par la RIVP - Subvention (270 067 euros)

10 - **2026 DLH 155** Réalisation, 8-10 rue de Latran (5e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Élogie-Siemp - Subvention (156 782 euros)

11 - **2026 DLH 186** Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements réalisés par la RIVP

12 - **2026 DLH 251** Avenant n° 20 à la concession de lutte contre l'habitat indigne avec la SOREQA

13 - **2026 DPE 36** Conventions de subvention pour quatre projets auprès d'associations œuvrant pour la réduction des déchets (RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE)

14 - **2026 DSOL 109** Subventions (9 000 euros) à trois associations et conventions annuelles avec deux associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 5e arrondissement 2026

15 - **2026 DSOL 137** Subventions (59 650 euros) à 41 associations et conventions avec 25 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité

16 - **2026 DAC 169** Subventions (400 500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique

17 - **2026 DAC 348** Subventions (165 000 euros) et conventions avec 10 établissements cinématographiques parisiens

18 - **2026 DAC 362** Subventions (10 000 euros) à 2 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 5e arrondissement

19 - **2026 DAC 467** Subvention d'investissement (7 800 euros) et conventions avec deux associations de pratique artistique et culturelle

20 - **2026 DASCO 73** Collèges public parisiens – Dotations de la Ville de Paris (1 337 945 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027

21 - **2026 DASCO 76** Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (7 004 843 euros)

22 - **2026 DASCO 77** Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (2 499 734 euros)

23 - **2026 DASCO 79** Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (129 451 euros)

24 - **2026 DASCO 92** Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2026

25 - **2026 DDCT 113** Subventions (209 500 euros) à 33 associations au titre du soutien à la vie associative parisienne

26 - **2026 DDCT 171** États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027

27 - **2026 DDCT 172** États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2027

28 - **2026 DFA 37** CODP d'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris

28 - **2026 DFPE 141** Subventions (82 000 euros) à huit associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique (5e, 11e, 12e, 13e, 14e,19e arrondissements et sur tout Paris)

30 - **2026 DFPE 265** Subventions (204 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir (RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE)

31 - **2026 DSOL 138** Travaux d'amélioration thermique pour les Résidences Autonomie du CASVP : Madeleine Béjart (3e arrondissement) et Mouffetard (5e arrondissement)

32 - **2026 DSOL 139** Subventions de fonctionnement (3 626 869 €) et d'investissement (1 521 616 €) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition

33 - **2026 DSP 63** Dotations (2 157 330 euros) et avenants pour le financement des 9 centres de santé sexuelle associatifs (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, et 20e)

34 - **2026 DSP 66** Conventions avec l'ARS et la DRAJES pour le financement des 4 Maisons Sport Santé (Recette : 158 000 euros) et subventions (165 000 euros) et conventions avec 16 associations en Sport Santé

35 - **2026 DU 83** Reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable, en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, rives de la Seine », et mise à l'étude du secteur Montmartre

36 – **2026 DDCT 145** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027

37 – **052026075** Mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement du 5e a la charge, au titre de l'exercice 2027

38 – **V052026066** Vœu visant à accélérer le déploiement de l'arrosage automatique dans les jardinières de l'arrondissement n'en bénéficiant pas

39 – **V052026067** Vœu visant à renforcer les effectifs de la Police municipale la nuit dans l'arrondissement et à garantir une présence de proximité effective

40 – **V052026068** Vœu relatif à la simplification du stationnement des professionnels sédentaires

41 – **V052026069** Vœu visant à acquérir la placette située au 20 rue Geoffroy-Saint-Hilaire pour permettre son embellissement, sa végétalisation et son entretien par la Ville de Paris

42 – **V052026070** Vœu relatif à la mobilisation répétée des gymnases du 5e pour l'hébergement d'urgence et à la préservation de leur accès pour la pratique sportive

43 – **V052026071** Vœu relatif à l'apaisement et la végétalisation du quartier Saint-Victor

44 – **V052026072** Vœu relatif à l'amélioration de la représentativité et des pratiques démocratiques au sein du Conseil du 5e arrondissement

Mme Florence BERTHOUT : Je suis ravie de vous retrouver avec tous les membres du Conseil d'arrondissement. Je souhaite féliciter de manière très appuyée toutes celles et ceux que je ne peux citer mais qui, nombreuses et nombreux, se sont mobilisés pour le Forum des associations. Merci aux élus, à la directrice de la Maison des associations et à ses équipes, mais aussi à toutes ces formidables associations. Merci également pour leur mobilisation pour les Lutéciennes aux nombreuses associations sportives et à Nicolas DUPIECH. Enfin, un merci pour ce week-end qui a été formidable autour des Journées du patrimoine. Là encore, beaucoup d'associations se sont mobilisées et les visites de la mairie ont atteint un niveau record, puisque nous avons quasiment dépassé les 6 000 visiteurs, ce qui est un vrai succès. Merci donc également aux services, à la direction générale des services et aux agents. Nous sommes toujours heureux de faire découvrir notre mairie, qui est la vôtre.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Madame Nazan EROL, Conseillère d'arrondissement, chargée des solidarités, des seniors, du lien intergénérationnel, du handicap et de la condition animale, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Nazan EROL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 29 JUIN ET 6 JUILLET 2026

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation les procès-verbaux des 29 juin et 6 juillet. Est-ce que cela appelle de votre part des remarques particulières ? Je considère qu'ils sont donc adoptés à l'unanimité et je vous en remercie.

Les procès-verbaux des séances des 29 juin et 6 juillet 2026 sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

3 - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons deux procédures d'urgence pour deux vagues de délibérations. Je fais donc deux votes, mais, les mêmes causes produisant les mêmes effets, j'imagine que nous aurons le même résultat. Nous avons une procédure d'urgence pour une liste de délibérations que les membres du conseil ont eue, puis une autre concernant les équipements transférés, qui est arrivée vendredi soir très tard.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

4 - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE 2

Mme Florence BERTHOUT : Je vous soumets la procédure d'urgence pour l'inventaire et la mise à jour des équipements de proximité.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons essayer d'être efficaces car nous entrons dans un long tunnel de délibérations, dans la joie et dans la bonne humeur. S'il n'y a pas de sujet particulier, nous ne vous en voudrons pas de faire preuve d'une relative sévérité.

M. Irénée FRÉROT : Je souhaite juste poser une question concernant le calendrier. Il n'est pas évident, en ayant les conseils d'arrondissement deux semaines avant le Conseil de Paris, d'avoir toute une série de délibérations qui arrivent, comme vous l'avez dit, en deux vagues, dont une partie le vendredi après-midi pour le lundi. Il est très compliqué de s'organiser pour pouvoir travailler correctement en amont du conseil. Beaucoup d'arrondissements font leur conseil une semaine avant le Conseil de Paris, ce qui serait la semaine prochaine pour nous, et je voulais savoir pourquoi vous faisiez le choix de le mettre autant en amont.

Mme Florence BERTHOUT : Pour être préparés. Un conseil d'arrondissement une semaine avant seulement ne me paraît pas être de nature à permettre de bien travailler le Conseil de Paris. En revanche, j'entends ce que je crois être l'une de vos demandes, c'est-à-dire de ne pas le mettre le lundi, mais plutôt le mardi. Vous avez un groupe de travail et j'entends tout à fait votre demande légitime, parce qu'elle concerne aussi et surtout les fonctionnaires et les collaborateurs. Nous pourrons évoluer sur ce point, mais j'ai la faiblesse de penser que, quand on prépare des délibérations, si elles sont connues une semaine avant, elles doivent être connues quinze jours avant. Ou alors, cela signifie qu'elles ne sont pas tout à fait bien préparées en haut lieu. Je tiens donc beaucoup à cela, mais vous avez raison, de nombreux conseils se réunissent une semaine avant.

Je vous remercie, nous avons bien entendu votre demande de repousser le conseil d'arrondissement, le cas échéant, au mardi. Il faudra donc que l'on voie cela avec la direction générale, parce que nous avons déjà annoncé les dates des conseils d'arrondissement. Je crois qu'il y en a encore deux d'ici la fin de l'année. Il faudrait donc que l'on puisse surseoir à votre sollicitation.

Mme Marine ROSSET : Si cette sollicitation est mise en œuvre à partir de 2027, cela peut être aussi un compromis.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. Cela a été annoncé pour 2026, mais j'entends tout à fait les arguments et nous mettrons ce changement en œuvre dès 2027. Je pense que nous sommes favorables à votre demande.

5 - 2026 DAE 157 SUBVENTIONS 610 000 EUROS ET CONVENTIONS AVEC 30 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ DES PARISIENNES ET PARISIENS LES PLUS ÉLOIGNÉ·E·S DE L'EMPLOI

Mme Florence BERTHOUT : La DAE 157 concerne l'attribution de subventions à un certain nombre de structures qui mènent des actions d'insertion professionnelle, ô combien importantes. Mais, sauf erreur de ma part, chère Aurore, je crois que nous ne sommes concernés que par Emmaüs Défi et les Enfants du Canal.

Mme Aurore MURAT : Effectivement, seuls Emmaüs Défi et les Enfants du Canal œuvrent concrètement dans le 5e arrondissement. Nous vous proposons donc un vote disjoint. La convention proposée suggère une subvention de 30 000 euros pour les Enfants du Canal, qui a son siège social rue Vésale, et de 35 000 euros pour Emmaüs Défi, qui est déjà implanté à Césure avec une recyclerie, avec Emmaüs Campus. Nous vous suggérons donc un vote disjoint, mais favorable, bien sûr.

Mme Florence BERTHOUT : Bravo à ces deux associations formidables. Les trois autres structures, Novemploi, Optim Emploi et CDAI 75, que je ne connais pas du tout et qui sont peut-être très bien, œuvrent dans les 20e, le 12e et le 11e arrondissements et ne nous concernent absolument pas.

Marine ROSSET : Comme vous l'avez suggéré, je ne serai pas longue, mais je me permets simplement de rappeler, à un moment où beaucoup d'associations sont attaquées, que les Enfants du Canal notamment ont permis en 2025 à une trentaine de personnes ayant connu la rue d'accéder à un emploi et à un accompagnement renforcé. Cela permet aussi de rappeler les objectifs et les résultats de ce que nous votons comme subventions.

Mme Florence BERTHOUT : Tout à fait. Leur petit immeuble fait beaucoup d'insertion, et nous arrivons parfois à flécher des personnes qui sont à la rue et qui, ainsi, retrouvent vraiment une vie sociale à l'intérieur. Nous avons même retrouvé deux dames qui avaient été accueillies ici, dans le foyer Geneviève de Gaulle-Anthonioz, qui ont trouvé un travail chez Emmaüs Défi.

La 2026 DAE 157 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

6 - 2026 DDCT 97 SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À 3 ASSOCIATIONS AU TITRE DU FONDS D'ANIMATION LOCALE « VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE » DU 5E ARRONDISSEMENT

Nicolas DUPIECH : Cette délibération concerne l'attribution de 10 000 euros de subventions à trois associations dans le cadre du Fonds d'animation locale, « Vie associative et citoyenne ». Ce fonds vise à soutenir des projets qui contribuent à l'animation de proximité, à la solidarité et au développement de la vie associative dans notre arrondissement. Dans le

5e, trois projets ont été retenus cette année pour des actions qui touchent des publics et des domaines différents. L'association Science & Télévision bénéficiera d'une subvention de 3 000 euros pour le Festival Paris-Sciences. Il s'agit de la 22e édition cette année, organisée au Muséum national d'histoire naturelle et à l'Institut de physique du globe. Ce festival propose au grand public et sur des temps réservés aux scolaires de Paris, notamment du 5e, une programmation de films et documentaires scientifiques accompagnés de débats.

Ensuite, une deuxième structure, l'ARCAS, bénéficiera d'une subvention de 5 000 euros pour ses actions en direction des seniors, notamment avec Soleil d'Hiver et les Estivales Seniors. Ce sont des rendez-vous essentiels qui participent à lutter contre l'isolement et qui permettent de créer des moments de convivialité et de rencontres pour nos aînés.

Enfin, l'association Rosetta bénéficiera de 2 000 euros pour organiser des ateliers théâtraux réunissant des enfants de 7 à 14 ans et des seniors de 60 ans et plus, animés par un artiste de théâtre professionnel. Il s'agit d'ateliers innovants par leur caractère intergénérationnel, pour faire dialoguer nos anciens et nos jeunes.

Ce sont donc trois beaux projets différents, mais qui répondent toujours à une même ambition : faire vivre la proximité, créer du lien dans notre arrondissement pour toutes les générations. Je vous invite donc à adopter cette délibération.

La 2026 DDCT 97 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

7 - 2026 DLH 96 RÉALISATION, 39 BIS RUE HENRI-BARBUSSE – 36 BIS RUE PIERRE-NICOLE (5E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA RIVP - SUBVENTION (189 583 EUROS)

Mme Anne BIRABEN : Je commence une série de six délibérations concernant le logement. La première est une réalisation au 39 bis rue Henri-Barbusse et 36 bis rue Pierre-Nicole. Il s'agit d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par la RIVP. L'ensemble immobilier est composé d'un bâtiment R+2 sur la partie du XIXe siècle et R+4 … La Ville de Paris va subventionner ces travaux à hauteur de 189 583 euros pour un total de travaux de 1 113 735 euros en contrepartie du financement du programme, la Ville aura 7 réservations qui vous seront accordées pour 40 ans. Je vous propose de voter cette délibération favorablement.

La 2026 DLH 96 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

8 - 2026 DLH 125 RÉALISATION, 273 RUE SAINT-JACQUES (5E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 5 LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA RIVP - SUBVENTION (104 212 EUROS)

Mme Anne BIRABEN : La DLH 125 concerne une réalisation au 273 rue Saint-Jacques d'un programme de rénovation de 5 logements sociaux par la RIVP, qui bénéficiera d'une subvention de la Ville d'un montant global de 104 212 euros. Vous vous souvenez tous de cette adresse. C'est un vieil immeuble qui a été construit en 1714 et qui a été extrêmement endommagé par l'explosion du pavillon nord du Val-de-Grâce. Il s'agit de l'un des deux immeubles du XVIIIe siècle qui ont été très abîmés. Il est actuellement inoccupé et l'idée est

de pouvoir le rénover. Ce bâtiment de quatre étages est un pavillon sur cour comportant 5 logements, qui font au total 311 mètres carrés. Il y a un caractère patrimonial concernant cet immeuble. Les travaux se montent à 1 677 453 euros. Suite à l'explosion, une partie est prise en charge par les assurances. Je vous demande donc de voter favorablement la rénovation de cet immeuble.

La 2026 DLH 125 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

9 - 2026 DLH 128 RÉALISATION, 12 RUE DES BERNARDINS (5E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA RIVP - SUBVENTION (270 067 EUROS)

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit de la réalisation d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par la RIVP au 12 rue des Bernardins. La RIVP bénéficiera d'une subvention de la Ville d'un montant global de 270 067 euros. L'immeuble est composé de deux bâtiments en R+5, et comporte 16 logements pour une surface de 1 174 mètres carrés. Il a été construit en 1780 et il y a donc aussi un enjeu patrimonial. En contrepartie du financement de ce programme et de la garantie des emprunts qui interviendra un peu plus tard, huit droits de réservation sont accordés à la Ville de Paris pour une durée de quarante ans. Je vous propose de voter favorablement cette rénovation thermique qui concerne 16 logements et 3 commerces.

La 2026 DLH 128 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

10 - 2026 DLH 155 RÉALISATION, 8-10 RUE DE LATRAN (5E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 13 LOGEMENTS SOCIAUX PAR ÉLOGIE-SIEMP - SUBVENTION (156 782 EUROS)

Mme Anne BIRABEN : La DLH 155 est la réalisation d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Élogie-Siemp, qui intervient aux 8-10 rue de Latran. Élogie-Siemp bénéficiera d'une subvention de la Ville de Paris d'un montant maximum global de 156 782 euros. L'ensemble immobilier a été édifié durant la période 1851-1914 et il est composé d'un bâtiment en R+5 et d'un niveau de combles qui est habité. L'ensemble est en pierre enduite à la chaux. Je vous propose de voter favorablement, mais je voudrais tout de même vous signaler qu'en contrepartie du financement un droit de réservation pour six logements est accordé à la Ville pour une durée de quarante ans. Le montant total des travaux s'élève à un 1 600 652 euros, mais j'attire votre attention sur les honoraires qui représentent 30 % du coût de l'opération des travaux. Je trouve cela très élevé sachant que, d'une façon générale, les honoraires sont élevés, entre 20 et 22 %. Je vous propose de voter tout de même favorablement, mais j'attire l'attention de la Ville sur ce montant d'honoraires qui me semble démesuré.

Mme Florence BERTHOUT : Je partage tout à fait ce sentiment. Il faut faire passer l'information sur ce pourcentage d'honoraires. Je ne siège pas au conseil d'administration d'Élogie-Siemp, mais je pense qu'il faudra faire un courrier.

M. Irénée FRÉROT précise que les honoraires s'élèvent à 25 %. C'est un peu moins de 400 000 euros pour 1,6 million. Cela reste beaucoup.

Mme Anne BIRABEN : Vous prenez le montant des travaux. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes montants.

Mme Marine ROSSET : Je ne suis pas intervenue à chaque délibération DLH, mais je souhaite simplement souligner qu'il s'agit d'une entreprise importante de rénovation du parc social existant dans le 5e arrondissement. Ce n'est pas la création de logements nouveaux, mais cela est néanmoins nécessaire pour le confort des habitants, pour le climat, puisque les objectifs de réduction des gaz à effet de serre sont importants dans ces programmes. Le coût est maîtrisé par la Ville, puisqu'une partie de ce coût est pris en charge par la Banque des Territoires qui permet cette rénovation.

Mme Anne BIRABEN : Vous avez raison de souligner qu'il s'agit d'une rénovation thermique, et je pense qu'à un moment ou à un autre, il faudra que l'on sache dans quelle mesure cette rénovation permet effectivement et réellement des économies d'énergie. Aujourd'hui, les calculs permettent de supposer que cela va faire des économies d'énergie, mais il sera intéressant de savoir s'il y a une réalité, parce qu'il arrive d'avoir des surprises.

La 2026 DLH 155 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

11 - 2026 DLH 186 OCTROI, RÉITÉRATION ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE CRÉATION ET DE RÉNOVATION DE LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LA RIVP

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit d'une garantie de prêt PLAI-PLUS pour un programme d'acquisition-amélioration de 24 logements sociaux situés 3 et 5 rue Valette. La Ville de Paris garantit à hauteur de 100 % pour la totalité de sa durée le service des intérêts et l'amortissement du prêt PLAI souscrit par la RIVP auprès de la Caisse des dépôts et consignations. La garantie de la Ville est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 329 752 euros, augmentée des intérêts, des intérêts de retard et, s'il y a lieu, des indemnités de remboursement anticipé. Je vous propose de voter favorablement.

La 2026 DLH 186 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

12 - 2026 DLH 251 AVENANT N° 20 À LA CONCESSION DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE AVEC LA SOREQA

Mme Florence BERTHOUT : Cette opération est plus délicate puisque, je le rappelle, un arrêté de péril pour le 9-11 rue Saint-Séverin a été pris par Monsieur le Préfet. L'administrateur judiciaire a prescrit des travaux qui, malheureusement, n'ont pas eu lieu.

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit de la lutte contre l'habitat dégradé qui est menée par la Soreqa, qui est la Société de requalification des quartiers anciens qui a été créée en 2009-2010. La Soreqa est une société publique d'aménagement spécialisée dans le traitement de l'habitat dégradé, de l'habitat insalubre et de l'habitat indigne.

Pour les 9 et 11 rue Saint-Séverin, le traité de concession prévoit deux modes d'intervention : soit l'appropriation publique à travers l'acquisition de l'immeuble et la revente des droits à construire après relogement des occupants et éventuelle démolition de l'immeuble ; soit l'appui aux propriétaires privés en vue de la réhabilitation des immeubles par les propriétaires avec le soutien de la collectivité. Il s'agit d'une copropriété privée, mais l'appropriation publique est retenue dans ce cas, parce qu'un très grand nombre de copropriétaires n'ont pas payé leur quote-part pour la rénovation de l'immeuble. Cette copropriété privée se compose d'un bâtiment en R+5 avec 32 logements et 2 locaux commerciaux. La copropriété a été évacuée à la suite d'un effondrement. La dégradation et l'insalubrité sont très importantes et cela a justifié l'intégration dans le périmètre de la concession Soreqa en décembre 2025. Le processus de réhabilitation privée de la copropriété est dans l'impasse, puisque les copropriétaires n'ont pas donné suite au portage de redressement proposé par la Soreqa, sauf deux d'entre eux qui sont débiteurs et ont pris contact avec la Soreqa.

Les travaux partiels réalisés n'ont pas permis de conjurer le risque bâtimentaire. Il est donc proposé une stratégie d'appropriation publique pour une opération de réhabilitation lourde qui permettrait la création de 22 logements et 2 commerces. Comme l'opération est dans l'impasse actuellement, je pense qu'il est nécessaire de pouvoir y remédier et je propose de voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Quand les propriétaires ne paient pas leur quote-part, il faut intervenir. Vous voyez tous quel est cet immeuble. Un escalier central est tombé, il y a eu un arrêté de péril car c'est d'une gravité extrême.

Mme Anne BIRABEN : J'espère que l'indemnisation pour ceux qui ont joué le jeu et qui ont payé leur quote-part sera suffisante pour qu'ils puissent se reloger dignement. Voilà quel est pour moi le souci.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr. Il faudra d'ailleurs essayer d'obtenir des informations. Il est inutile de vous dire que la procédure sera longue. De tels arrêtés de péril prennent quelques années.

La 2026 DLH 251 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

13 - 2026 DPE 36 CONVENTIONS DE SUBVENTION POUR QUATRE PROJETS AUPRÈS D'ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE)

14 - 2026 DSOL 109 SUBVENTIONS (9 000 EUROS) À TROIS ASSOCIATIONS ET CONVENTIONS ANNUELLES AVEC DEUX ASSOCIATIONS, AU TITRE DU FONDS D'ANIMATION LOCALE SOLIDARITÉ 5E ARRONDISSEMENT 2026

Mme Nazan EROL : Il s'agit d'une subvention à hauteur de 9 000 euros pour trois associations dont Emmaüs Solidarité, le Musée de la parole et du geste, à hauteur de 4 500 euros, et Épi'sol, notre épicerie solidaire qui propose aux étudiants en précarité alimentaire un panier en fin d'année. En parallèle, cette subvention concerne Autonomie Paris

Saint-Jacques, avec des ateliers sur le lien pour l'art, à hauteur de 2 000 euros. Je vous propose de voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : J'avoue qu'au début j'étais un peu dubitative, mais cela permet finalement d'aider localement ces associations d'art-thérapie, la mission de gestion de la pension de famille, les paniers repas d'Épi'sol. Et cela ne représente pas des sommes tout à fait considérables.

La 2026 DSOL 109 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

15 - 2026 DSOL 137 SUBVENTIONS (59 650 EUROS) À 41 ASSOCIATIONS ET CONVENTIONS AVEC 25 D'ENTRE ELLES, POUR LEURS ACTIONS DANS LE CADRE DE LA QUINZAINE DE L'ACCESSIBILITÉ

Mme Nazan EROL : La DSOL 137 concerne des subventions à hauteur de 59 650 euros à 41 associations et des conventions avec 25 d'entre elles pour des actions menées dans le cadre de la Quinzaine de l'accessibilité. Dans le 5e arrondissement, l'association Cinéma indépendant parisien, le CIP, a pour objectif la promotion d'un service public de qualité en matière de diffusion et d'action culturelle cinématographique auprès de tous les publics, sur les principes de l'éducation populaire et du droit de chacun à accéder à la culture. Une subvention de 2 000 euros est proposée pour ce projet.

Mme Florence BERTHOUT : Seul un lieu est concerné et nous ne voterons donc pas pour les autres que nous ne connaissons pas. Je pense que vous serez d'accord, et nous rendons une fois de plus hommage au cinéma indépendant, et en particulier aux Ursulines qui font un travail vraiment formidable pour les jeunes publics.

La 2026 DSOL 137 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

16 - 2026 DAC 169 SUBVENTIONS (400 500 EUROS) ET CONVENTIONS POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET L'HÉRITAGE OLYMPIQUE

M. Jean-Paul COLLET : La Ville de Paris propose une subvention à l'association Atelier des Feuillantines et à l'association Théâtre de la Marionnette afin de les soutenir dans le cadre de la tenue de résidences artistiques labellisées « L'Art pour grandir ». Ce programme leur permet de mettre en œuvre des actions de médiation pour des collégiens afin que ceux-ci puissent se familiariser avec des pratiques artistiques et découvrir les lieux de production, de création et de diffusion des œuvres.

Les bénéficiaires sont l'association Atelier des Feuillantines, pour 5 000 euros. Leur projet est une résidence musicale se nommant Synesthésie, qui permet à cette association de continuer ses projets expérimentaux autour de la musique au travers de l'usage de technologies de l'Ircam permettant d'interpréter la musique grâce à d'autres formes artistiques. La deuxième association est l'Association Théâtre de la Marionnette, pour 5 000 euros. Le projet concerne une résidence théâtre, arts de la rue, arts de la marionnette et théâtre d'objets qui se nomme Carnaval 2026, et qui offre à une classe UPE2A du 11e arrondissement une

collaboration avec la danseuse Mathilde Rance, en leur permettant de détourner des objets en costumes sonores. Ils sont aussi invités à voir deux spectacles au sein du Théâtre Mouffetard. Le coût de l'action est de 400 500 euros **[32'20].** Le montant obtenu est de 10 000 euros, soit 5 000 euros pour chaque association.

Mme Florence BERTHOUT : J'ai eu l'occasion de dire à la nouvelle directrice du Théâtre Mouffetard que nous souhaiterions aussi avoir des ateliers de médiation dirigés vers les élèves du 5e, parce que, par exemple, nous avons une classe UPE2A rue de l'Arbalète. Je ne doute pas, cher Jean-Paul, que vous alliez relayer cette demande. Nous n'allons pas faire de vote disjoint car cela serait un peu compliqué.

Je rappelle qu'à la mairie nous avons une résidence d'artistes qui ne reçoit pas de subventions. Pendant quatre mois nous recevons un duo artistique dans la Villa Panthéon et la contrepartie est de faire des ateliers deux fois quatre mois. Cela peut être avec des lycéens, des collégiens, des élèves, des seniors, parce que nous avons vraiment besoin de mettre la culture, qui est un lieu de socialisation, au service de tous. Je lance donc un appel en ce sens.

La 2026 DAC 169 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

17 - 2026 DAC 348 SUBVENTIONS (165 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 10 ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES PARISIENS

M. Jean-Paul COLLET : La Ville de Paris propose de subventionner trois salles de cinéma indépendantes, classées Art et Essai, situées dans le 5e arrondissement afin de les aider à financer leurs travaux de remise aux normes, de rénovation et de modernisation, ainsi que l'acquisition de nouveaux matériels. Le premier bénéficiaire est le cinéma du Panthéon, pour 20 000 euros. Le projet porte sur le remplacement du matériel sonore et de projection, la peinture du hall et de la salle, ainsi que la réfection du plancher en bois. Le montant demandé s'élève à 53 000 euros. La deuxième salle est la Filmothèque du Quartier latin, à hauteur de 5 000 euros. Le projet concerne la rénovation de la façade, et le montant demandé est de 6 912 euros. Le dernier cinéma concerné est le cinéma Le Grand Action, pour un montant de 35 000 euros. Le projet porte sur la réfection de la toiture, l'installation d'un système sonore Dolby Atmos, la modernisation de la charpente et l'isolation thermique. Le coût total s'élève à 165 000 euros.

Mme Marine ROSSET : Le Dolby Atmos est un nom un peu barbare qui désigne un système de sonorisation très complet, jusqu'ici réservé à Paris aux grandes chaînes de cinéma comme Pathé. Je tenais à souligner que cet investissement est d'autant plus important qu'il permet d'offrir cette expérience sonore au sein d'un cinéma indépendant, qui fait partie d'un secteur à soutenir.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez raison, le Grand Action n'est pas une toute petite salle. Ce système ne serait peut-être pas adapté à une petite salle, mais ils ont une grande salle et font beaucoup de postproduction. À propos de la Filmothèque du Quartier latin, c'est François Causse qui a fait formellement la demande, mais je sais que son père Jean-Max Causse, attendait beaucoup le financement de la rénovation de la façade aussi. Merci donc à la Ville de soutenir ces beaux projets.

La 2026 DAC 348 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

18 - 2026 DAC 362 SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À 2 ASSOCIATIONS AU TITRE DU FONDS D'ANIMATION LOCALE CULTURE (FAL CULTURE) ATTRIBUÉ AU 5E ARRONDISSEMENT

M. Jean-Paul COLLET : La Ville de Paris propose une subvention aux associations Vivre Lire et ARCAS dans le cadre du Fonds d'animation locale Culture. Celui-ci est ouvert chaque année avec un appel à projets et il soutient les associations œuvrant dans le domaine de la culture, contribuant ainsi à la vitalité sociale, culturelle et associative du 5e arrondissement. Les bénéficiaires sont l'Association Vivre Lire pour 5 000 euros. Le projet, que vous connaissez tous, est le Festival Quartier du Livre qui réunit chaque année près de 200 événements, une soixantaine de partenaires et une centaine de participants lors d'un festival dédié aux livres. Le but est de mettre en avant les acteurs de ce secteur et toutes les structures culturelles souhaitant animer le Quartier latin pendant huit jours de fête autour d'un thème et d'un parrain.

La deuxième association bénéficiaire est l'Association pour le rayonnement culturel, artistique et solidaire du 5e arrondissement, ARCAS, pour 5 000 euros, avec 2 500 euros pour chaque projet proposé. Le premier projet vient d'être évoqué par Madame la Maire. Il s'agit des résidences d'artistes de la Villa Panthéon qui accueillent chaque année, deux fois par an, un duo constitué d'un plasticien et d'un écrivain pour une durée de quatre à six mois. Ces artistes, en contrepartie de leur accueil, proposent des ateliers de médiation auprès d'un public du 5e arrondissement, les scolaires et/ou les seniors. Le second projet est porté par ARCAS. Depuis 2024, ARCAS organise une suite de six concerts offerts par Michaël Levinas dans l'agora Jacqueline de Romilly, au sein de la mairie du 5e arrondissement, à destination de tous les publics. Le coût de l'action est de 10 000 euros, soit 5 000 euros pour chaque association. Je vous recommande d'aller aux concerts qui sont absolument magnifiques.

Mme Florence BERTHOUT : La Villa Panthéon accueille également deux artistes qui participent au festival Quartier d'été porté par la Ville. Ils ont demandé à être accueillis, ce que nous faisons bien volontiers puisqu'il n'y a pas de résidents l'été. Le thème du prochain festival Quartier du Livre, qui se tiendra du 27 mai au 3 juin, sera « Résister ». Chacun y mettra ce qu'il veut. Je précise que les artistes restent quatre mois, généralement d'octobre à janvier, non six comme il est inscrit dans les notes.

La 2026 DAC 362 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

19 - 2026 DAC 467 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (7 800 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC DEUX ASSOCIATIONS DE PRATIQUE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

M. Jean-Paul COLLET : Cela concerne l'association Atelier des Feuillantines pour un montant de 5 500 euros. L'objet du projet subventionné a lieu dans le cadre de la croissance de l'activité de l'association, puisqu'elle connaît une progression importante de fréquentation, passant de 12 000 à 16 000 visiteurs entre 2024 et 2025. Cela est lié aussi au fait que son partenariat a été renforcé avec le CMA 5 sur un projet de développement de modèles mathématiques d'œuvres musicales. La subvention permettra le renouvellement d'un parc informatique nécessaire à leur projet bénéficiant d'une technologie développée par l'Ircam.

Mme Marine ROSSET : Ce projet est merveilleux. Il s'agit, avec les enfants et les élèves, d'écouter les chants des oiseaux et d'y voir les formules mathématiques qui peuvent y être associées. Sur le plan écologique, il est très intéressant de voir comment, d'après des

ornithologues qui ont consigné le chant des oiseaux il y a presque un siècle, ce chant a évolué, comment les oiseaux ont communiqué et inventé de nouveaux mots face à des dangers nouveaux. C'est un travail très intéressant que celui mené par l'Atelier des Feuillantines. D'ailleurs, ils ont animé un beau projet lors de la Nuit blanche à la mosquée, qui a permis une ouverture sur ce quartier, ce qui était tout à fait intéressant et pertinent.

Mme Florence BERTHOUT : Ils ont participé également au Festival Quartier du Livre autour de ce projet formidable qui date d'il y a deux ou trois ans. Ils doivent revenir sur « Résister », les propos que vous tenez en sont une illustration.

Mme Marine ROSSET : Les oiseaux résistent.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr, les oiseaux et la faune résistent.

M. Jean-Paul COLLET : En complément, nous allons peut-être accueillir à la Villa Panthéon un artiste musicien qui a créé un clavecin des couleurs, un clavecin électronique.

Mme Florence BERTHOUT : C'est un artiste qui travaille avec l'Institut national des jeunes sourds, avec des sourds et des malentendants, ce qui est rare. Mais c'est un autre sujet.

La 2026 DAC 467 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

20 - 2026 DASCO 73 COLLÈGES PUBLIC PARISIENS – DOTATIONS DE LA VILLE DE PARIS (1 337 945 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNÉE 2027

M. Olivier BOUGAN : Cette délibération concerne les dotations versées par la Ville de Paris aux collèges publics pour financer leurs actions éducatives. Cette dotation vient en complément de leur dotation de fonctionnement. Elle concerne dans le 5e arrondissement les collèges Pierre - Alviset, Raymond-Queneau, Rognoni et Lavoisier. La délibération prévoit également à l'échelle parisienne une enveloppe permettant de financer les projets aux collégiens, avec un financement pouvant atteindre 1 500 euros par projet. Une enveloppe spécifique de 300 000 euros pour l'année 2027 est par ailleurs consacrée à la prévention dans les collèges, notamment autour du décrochage scolaire, du harcèlement, des conduites à risque, des addictions et de la santé mentale. Je vous propose d'adopter cette délibération.

La 2026 DASCO 73 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

21 - 2026 DASCO 76 COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2027 (7 004 843 EUROS)

M. Olivier BOUGAN : Il s'agit de la dotation initiale de fonctionnement pour les collèges du 5e Alviset, Queneau et Rognoni. Une remarque qui vaudra aussi pour la

DASCO 77 : nous avons une baisse significative de la dotation initiale, de près de 20 000 euros pour Alviset.

Mme Florence BERTHOUT : Non, nous sommes sur la DASCO 76, c'est donc plutôt une baisse de 10 000 euros pour Alviset et 10 000 euros pour Queneau.

M. Olivier BOUGAN : D'accord. Les collèges n'ont pas été informés et découvrent cette baisse via cette délibération. Nous serons donc attentifs aux dotations complémentaires qui pourraient intervenir en cours d'année.

Mme Florence BERTHOUT : J'espère sincèrement que cela sera le cas. Alviset et Queneau ont découvert qu'ils avaient 10 000 euros en moins. Alviset a 30 élèves en moins, certes, mais ils ont beaucoup de projets d'inclusion. Quant à Queneau, ils ont 10 élèves en moins, mais deux projets importants.

Mme Marine ROSSET : Vous avez tout à fait raison. Il faudra surveiller effectivement les besoins des collèges. Il me semble que l'on peut expliquer cette baisse par la diminution des effectifs d'une part, et d'autre part par le fait que certains collèges thésaurisent des subventions, ce qui leur permet de faire appel à leur autofinancement qui peut être croissant au fur et à mesure que la Ville supporte un certain nombre de risques, notamment liés à l'énergie, ce qui réduit leurs besoins. Cela dit, si un collège se trouve en difficulté, la Ville fera une dotation complémentaire en temps voulu.

Mme Florence BERTHOUT : Queneau fait un effort énorme sur les langues et accueille deux classes de la maîtrise de l'opéra. Ces projets sont lourds, donc la situation actuelle n'est pas totalement satisfaisante. Nous voterons, mais nous suivrons cela de très près avec Monsieur l'Adjoint.

La 2026 DASCO 76 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

22 - 2026 DASCO 77 COLLÈGES PUBLICS IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2027 (2 499 734 EUROS)

M. Olivier BOUGAN : Il s'agit de la même délibération, cette fois pour les deux collèges imbriqués dans des lycées. Je vous propose d'adopter cette dotation initiale de fonctionnement.

Mme Florence BERTHOUT : Cependant, il y a une baisse de 20 000 euros pour Henri-IV et de 20 000 euros pour Lavoisier. Ces collèges trouvent la situation difficile. Nous surveillerons cela également de très près.

La 2026 DASCO 77 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

23 - 2026 DASCO 79 COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX PROJETS DES COLLÉGIENS (129 451 EUROS)

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Olivier BOUGAN pour qu'il nous rapporte la DASCO 79, mais cette délibération ressemble à une plaisanterie.

M. Olivier BOUGAN : Il s'agit d'adopter une dotation complémentaire aux projets des collégiens, très modique, pour le collège Rognoni, que nous allons évidemment adopter.

Mme Florence BERTHOUT : Mais il faut préciser qu'il s'agit de la petite pointe d'humour de ce conseil : nous statuons sur l'attribution d'une subvention de 790 euros, ce qui n'est pas une paille, je vous l'accorde, pour du vert dans nos salles, c'est-à-dire pour l'achat de plantes vertes pour les salles de classe. Je me demande si parfois on ne nous prend pas pour des plantes vertes. Nous allons voter favorablement, mais on ne peut pas voter sur tous ces petits dossiers, à moins d'y passer toute la nuit.

La 2026 DASCO 79 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

24 - 2026 DASCO 92 AGENTS DE L'ÉTAT LOGÉS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE DANS UN EPLE – ACTUALISATION DU FORFAIT DES PRESTATIONS ACCESSOIRES POUR 2026

M. Olivier BOUGAN : Cette délibération concerne l'actualisation du forfait des prestations accessoires destinées aux agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans les établissements pour 2026. Pour l'ensemble de la Ville de Paris, la valeur annuelle en euros…

Mme Florence BERTHOUT : Expliquez peut-être ce que c'est, si je peux me permettre.

M. Olivier BOUGAN : Il s'agit de la valorisation des appartements de fonction pour les personnels logés par nécessité absolue de service.

Mme Florence BERTHOUT : Ce sont des chefs d'établissement, conseillers d'éducation, et cetera.

M. Olivier BOUGAN : La valeur annuelle est fixée à 1 837 euros pour les logements avec chauffage collectif et à 2 450 euros pour les logements sans chauffage collectif.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit simplement d'une actualisation.

La 2026 DASCO 92 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

25 - 2026 DDCT 113 SUBVENTIONS (209 500 EUROS) À 33 ASSOCIATIONS AU TITRE DU SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE PARISIENNE

M. Nicolas DUPIECH : Cette délibération porte sur l'attribution de 209 500 euros à 33 associations parisiennes, dont 3 dans notre arrondissement. L'association Le Moment, implantée à Césure, bénéficiera de deux subventions de 5 000 euros, l'une pour développer des contenus radiophoniques, audiovisuels, éditoriaux, favorisant l'expression des jeunes, avec des studios ouverts aux autres associations, et l'autre pour le lancement d'une émission radio. L'association Comité Quartier Latin bénéficiera d'une subvention de 5 000 euros pour organiser une collecte audiovisuelle des récits du Quartier Latin auprès des habitants, anciens, nouveaux, commerçants, artisans, artistes, libraires, galeristes et responsables de cinéma. C'est un beau projet visant à constituer un fonds documentaire pour la mémoire vivante de notre quartier. L'association Trouve ta voie bénéficiera d'une subvention de 15 000 euros. Elle est implantée aussi à Césure et accompagne les jeunes des quartiers prioritaires pour les aider à développer leur confiance en eux et leur capacité à prendre la parole. Ces associations dépassent la simple organisation d'activités, créent du lien, font émerger des initiatives, accompagnent les habitants et permettent à chacun de s'engager. Ce sont de beaux projets.

Mme Florence BERTHOUT : Cela s'appelle la prise de parole, pour ne pas faire peur, mais il s'agit d'art oratoire. Je propose un vote dissocié pour ces trois associations.

Mme Marine ROSSET : Ces subventions relevant directement de ma délégation, je souligne l'importance de soutenir des médias indépendants de proximité, notamment Radio Aligre, qui propose des émissions indépendantes. En les rencontrant, nous avons discuté de la possibilité d'inviter les jeunes du 5e à participer aux émissions de radio. Je suis partante pour travailler à identifier ce public afin qu'il puisse participer à des émissions à Césure. L'association Comité Quartier Latin, bien connue dans l'arrondissement depuis des années, a beaucoup œuvré pour les librairies en recensant les ouvrages disponibles, notamment dans les librairies indépendantes. Le projet original que l'association propose mérite d'être valorisé, y compris dans les murs de la mairie du 5e, si vous en êtes d'accord, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr. Il s'agit d'un très joli projet en gestation depuis plusieurs années. Vote dissocié pour ces trois associations. Les autres ne nous concernent pas.

La 2026 DDCT 113 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

26 - 2026 DDCT 171 ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2027

Mme Florence BERTHOUT : Je rapporte en un temps record les DDCT 171 et 172, qui déterminent le cadre de référence pour la répartition des dotations d'animation et de gestion locale d'une part, et la délibération-cadre d'investissement d'autre part pour 2027, qui reste inchangée par rapport à la délibération-cadre de l'année dernière. Si vous en êtes d'accord, nous votons d'abord la DDCT 171.

La 2026 DDCT 171 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

27 - 2026 DDCT 172 ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DELIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2027

La 2026 DDCT 172 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

28 - 2026 DFA 37 CODP D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE SUR LES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE PARIS

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit de la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris. Aurore Murat rapporte cette délibération importante.

Mme Aurore MURAT : Deux sociétés ont répondu à l'appel d'offres lancé par la Ville de Paris : Cityz Media, l'exploitant actuel, et JCDecaux France. La Ville a retenu la proposition de JCDecaux, en raison du sérieux de l'offre financière et de la qualité du projet d'exploitation. Plusieurs éléments proposés par JCDecaux ont retenu notre attention. JCDecaux propose une flotte de véhicules électriques, des éclairages LED, un entretien hebdomadaire des dispositifs, et s'engage à une réactivité en cas d'urgence, lorsqu'un message injurieux, discriminatoire ou haineux est constaté. Une remarque plus personnelle concerne la rédaction de la convention proposée par la Ville. Nous nous rappelons de la campagne de la marque Calzedonia et sur ce point je serais plus exigeante sur la rédaction de la convention, puisqu'en 2026 écrire que l'exploitation doit veiller à éviter les publicités sexistes, homophobes ou discriminatoires n'est plus suffisant. Cependant, au regard des éléments qui nous sont présentés, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

M. Irénée FRÉROT : Je serai le premier à briser cette unanimité qui règle depuis le début du conseil. Je voterai contre cette délibération. La publicité commerciale n'a pas sa place dans l'espace public. Comme vous l'avez rappelé, elle véhicule souvent des messages sexistes. Plus généralement, je ne comprends pas comment on peut d'un côté se préoccuper à juste titre du réchauffement climatique et des conséquences que l'on subit, en particulier dans un arrondissement parmi les plus minéralisés et exposés comme le nôtre, et de l'autre ne jamais se demander quelles sont les causes de cela. Encourager par la publicité commerciale dans l'espace public à des consommations additionnelles, donc inutiles, me semble revenir à jouer les pompiers pyromanes. Cela est irresponsable et illogique et je voterai donc contre.

Mme Florence BERTHOUT : Je respecte votre point de vue, mais je vous prie d'arrêter de dire que notre arrondissement est l'un des plus minéralisés. Avec tous les efforts de végétalisation que nous avons faits, je ne peux pas comprendre cette remarque.

Mme Marine ROSSET : Nous ne parlons pas dans cette délibération des panneaux publicitaires qui tournent, mais des publicités sur les murs, terrains municipaux, et cetera. Cela concerne seulement trois emplacements dans le 5e arrondissement. Je partage certaines préoccupations d'Irénée et je note que la surface d'affichage publicitaire diminue par rapport à la dernière convention, signée il y a six ans. Cela n'est sans doute pas encore suffisant. Par ailleurs, nous pourrons réfléchir à arrêter ces espaces publicitaires lorsque d'autres recettes aussi importantes seront trouvées.

Mme Florence BERTHOUT : Pouvez-vous nous donner les trois adresses ?

Mme Marine ROSSET : 264 rue Saint-Jacques, 218 rue Saint-Jacques, et 38 rue Descartes. Je ne dis pas que ce sont les seuls espaces publicitaires du 5e, mais que ce sont les seuls concernés par cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense qu'il y a un vrai sujet sur l'affichage publicitaire. S'il y en a, c'est pour trouver de l'argent. Il y a là une injonction contradictoire, puisqu'on veut trouver de l'argent et que l'on veut aussi lutter contre la publicité. Le problème n'est pas que le réchauffement climatique. Le fait d'être sollicités en permanence sur des produits est aussi une question de société. Je ne suis pas loin d'avoir une position assez partagée sur ce sujet.

La 2026 DFA 37 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 12 dont 1 pouvoir
Contre : 1 (M. FRÉROT)
Abstentions : 0
NPPV : 0

29 - 2026 DFPE 141 SUBVENTIONS (82 000 EUROS) À HUIT ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE (5E, 11E, 12E, 13E, 14E,19E ARRONDISSEMENTS ET SUR TOUT PARIS)

Mme Corinne GABADOU : Cette DFPE est relative aux subventions destinées à 8 associations menant des actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique. Dans le 5e arrondissement, trois associations sont concernées : SlashFit, obtient un montant de 20 000 euros, Jeux d'enfants et d'adolescents obtient 5 000 euros, et Kocoya ThinkLab, 10 000 euros pour des cafés des parents et des permanences en ateliers pratiques dans les crèches, soit un total de 35 000 euros pour l'arrondissement. Je vous demande de voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Je m'adresse maintenant à Madame l'Adjointe chargée des associations, pour exprimer un vrai problème de transparence quant au rendu des activités des associations. Dans ces dossiers, nous n'avons aucun compte rendu sur les activités et les temporalités. Je ne fais pas de procès d'intention, mais une simple note serait nécessaire.

Mme Marine ROSSET : Je partage votre avis. Nous allons y travailler et cela dépend des directions. Un effort est à faire au niveau de la Ville pour uniformiser les pratiques.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne force pas le trait. Quand nous demandons de modestes subventions, pour les écoles, collèges ou ludothèques, cela est plus exigeant. Jeux d'enfants et d'adolescents est censée couvrir tout Paris, y compris le 5e. Pour ma part, je n'ai jamais vu l'exposition itinérante dans notre arrondissement. Concernant le café des parents, nous ne savons pas combien ont été organisés. 10 000 euros, cela fait tout de même cher le café et les croissants. On ne demande pas grand-chose, mais au moins quelques précisions sur les activités de ces associations. Nous avons des subventions, nous devons rendre compte de ce qui a été fait en retour des subventions. Cela me paraît sain.

La 2026 DFPE 141 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

30 - 2026 DFPE 265 SUBVENTIONS (204 000 EUROS) ET CONVENTIONS POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR (RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE)

Mme Florence BERTHOUT : Art pour Grandir, bien qu'excellent, n'est pas concerné et nous retirons cette délibération.

31 - 2026 DSOL 138 TRAVAUX D'AMÉLIORATION THERMIQUE POUR LES RÉSIDENCES AUTONOMIE DU CASVP : MADELEINE BÉJART (3E ARRONDISSEMENT) ET MOUFFETARD (5E ARRONDISSEMENT)

Mme Nazan EROL : Il s'agit de travaux d'amélioration thermique pour les résidences autonomie du CSAVP Madeleine Béjart dans le 3e arrondissement et Mouffetard dans le 5e arrondissement. Je propose donc un vote disjoint.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas pour des travaux.

Mme Nazan EROL : Non, c'est pour une étude préalable à des travaux. Cela concernerait, pour la résidence autonomie Mouffetard située au 20 rue Ortolan, une étude préalable qui permettrait de faire une rénovation thermique visant un gain énergétique de 55 %.

Mme Florence BERTHOUT : Cette rénovation est attendue depuis longtemps. Un projet de réalisation d'une fresque est en attente depuis huit ans. Quelqu'un a proposé une fresque, gracieusement, et nous avons payé la nacelle et la peinture, mais cette œuvre n'a pas pu se faire puisque la rénovation n'a pas eu lieu.

Mme Nazan EROL : Tout l'été, en périodes caniculaires, nous sommes souvent allés rencontrer les personnes qui souffraient énormément à Ortolan.

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons rencontré des seniors dont les volets ne fermaient pas ou ne s'ouvraient pas, avec une fenêtre bloquée.

Mme Nazan EROL : C'est catastrophique.

La 2026 DSOL 138 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

32 - 2026 DSOL 139 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (3 626 869 €) ET D'INVESTISSEMENT (1 521 61 6€) RELATIVES À DES ACTIONS DE MISE À L'ABRI DES PUBLICS FAMILLES ET JEUNES EN ERRANCE DANS DES SITES MIS À DISPOSITION

Mme Florence BERTHOUT : La DSOL 139 concerne une subvention de fonctionnement et d'investissement sur des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance, concernant pour nous un site en particulier.

Mme Nazan EROL : La DSOL 139 concerne l'association Equalis, gestionnaire de la SMAP Mouffetard, appelée plus communément l'Épée de Bois. Cela nécessite une mise à disposition des locaux de La Poste. Ce service, d'une capacité d'accueil de 90 places, est destiné principalement aux familles.

Mme Florence BERTHOUT : C'est donc une opération transitoire avant que démarrent les travaux de restructuration de La Poste. Mon adjointe me regarde avec des yeux un peu sévères, car nous avons appris l'installation de cette association par des directrices de crèches et d'écoles que l'on avait sollicitées pour accueillir les enfants. Nous nous sommes un peu agacés après avoir appris la situation le jeudi pour le lundi de la rentrée. Ce ne sont pas des manières de travailler. D'autant que si vous mettez tous les enfants dans une même classe ou dans une même école, il y a fort à parier que les parents, même s'ils sont d'accord pour que l'on accueille, trouvent qu'il y a des risques pour le niveau. Cela est normal puisque les enfants qui arrivent ont eu des difficultés, ne maîtrisent pas totalement le français, et cetera. De plus, cela remettait en question la création en novembre d'une toute petite section dans une école, que l'on ne nommera pas.

Nous avons travaillé en urgence avec Madame GABADOU, que je remercie, et le rectorat pour faire savoir que mener un projet de cette façon le vouait à l'échec. Nous avons réparé cette situation, mais je le redis, et je le dirai à l'adjoint compétent, nous ne pouvons pas travailler ainsi. Nous sommes pour l'accueil, mais dans des conditions décentes pour tout le monde.

Tout le monde donne un avis favorable ?

Mme Anne BIRABEN : Je vais m'abstenir, Madame la Maire.

La 2026 DSOL 139 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12 dont 1 pouvoir
Pour : 12 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 1 (Mme BIRABEN)
NPPV : 0

M. Irénée FRÉROT : Je souhaiterais avoir une précision. Pendant l'été, nous avions vu qu'il y avait de nombreuses familles qui étaient à la rue à différents endroits, dans différents campements. Est-ce que c'est une partie de ces personnes qui ont été mises à l'abri en urgence ?

Mme Florence BERTHOUT : Je ne sais pas le dire.

M. Irénée FRÉROT : Parce qu'il est compliqué d'anticiper si c'est une urgence, de manière générale.

Mme Florence BERTHOUT : Non, ce n'est pas du tout compliqué d'anticiper. On sait que l'on a un centre qui va ouvrir, que c'est un centre de tant de personnes, quel que soit l'endroit d'où elles viennent, on sait que l'on ouvre. Mais nous ferons un point lors de notre comité. Je vais les voir pour comprendre et avoir des réponses aux questions que vous soulevez, mais je ne pense pas que cela soit tout à fait cela. Je n'ai pas la réponse, hélas, à votre question, puisqu'ils n'ont pas pris notre attache, ce qui n'est pas une très bonne manière de faire. Quand des associations arrivent, la moindre des choses est de saluer la municipalité pour que nous nous rencontrions. Nous allons organiser cela.

33 - 2026 DSP 63 DOTATIONS (2 157 330 EUROS) ET AVENANTS POUR LE FINANCEMENT DES 9 CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE ASSOCIATIFS (PARIS CENTRE, 5E, 10E, 11E, 12E, 13E, 14E, ET 20E)

M. Nicolas DUPIECH : Ce projet de délibération concerne l'attribution d'une dotation de fonctionnement pour un montant de 2 157 330 euros, ainsi que la signature de six avenants afin de financer, pour l'année 2026, neuf centres de santé sexuelle répartis dans Paris, pour faire de l'accueil inconditionnel, permettre un accès à la contraception et à l'IVG, au dépistage des IST, à l'accompagnement face aux violences et des interventions en milieu scolaire. Ces

centres assument des missions de santé publique essentielles. Un droit n'a de valeur que si nous donnons les moyens de le rendre accessible. Et c'est donc le sens de cette délibération.

Ce soutien s'adresse à neuf centres de santé sexuelle gérés par six organismes : le centre Vivienne, dans le 2e arrondissement, le centre Hittorf dans le 10e , le centre Masséna dans le 13e , le centre géré par les Bluets-Trousseau dans le 12e, le centre Belleville géré par le Groupe d'œuvres sociales de Belleville dans le 20e, le centre de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, le centre Colliard, le centre Institut Alfred Fournier dans le 14e et le centre géré par l'Œuvre de secours aux enfants dans le 12e. Dans le 5e nous sommes directement concernés, car nous avons le centre Colliard, géré par la Fondation Santé des étudiants de France, au 4 rue des Quatrefages. Pour 2026, il est proposé de lui allouer une dotation de 221 859 euros, garantissant ainsi les moyens nécessaires à son fonctionnement et au suivi des jeunes et des étudiants de notre quartier.

Mme Florence BERTHOUT : Je trouve que cela serait bien d'ailleurs d'organiser pour tout le conseil d'arrondissement une visite du centre Colliard, parce que c'est quand même un centre absolument remarquable qui accueille notamment des étudiants porteurs de handicaps très lourds.

La 2026 DSP 63 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

34 - 2026 DSP 66 CONVENTIONS AVEC L'ARS ET LA DRAJES POUR LE FINANCEMENT DES 4 MAISONS SPORT SANTÉ (RECETTE : 158 000 EUROS) ET SUBVENTIONS (165 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 16 ASSOCIATIONS EN SPORT SANTÉ

M. Nicolas DUPIECH : Cette délibération présente les recettes que génèrent les maisons Sport Santé et propose un montant de 165 000 euros de subventions pour soutenir 16 associations qui contribuent au développement du sport santé à Paris. Je ne reviendrai pas sur l'importance de la pratique sport pour la santé. Nous connaissons les chiffres, les politiques publiques engagées. Nous partageons et nous faisons tous le même constat.

Les maisons Sport Santé assurent une mission de santé publique essentielle en favorisant le retour à l'activité des publics sédentaires ou fragilisés pour lutter contre les maladies chroniques et l'isolement. Les quatre maisons Sport Santé de Paris bénéficient d'une habilitation de la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport et de l'ARS Île-de-France, ce qui nous permet d'obtenir 158 000 euros de subventions de fonctionnement. Il convient donc de signer les conventions et cela fait l'objet de cette délibération.

Concernant le soutien aux associations partenaires des maisons Sport Santé, parmi les 16 structures figure dans notre arrondissement le Paris Université Club, le PUC. Je regrette toutefois le manque de transparence, notamment sur les rapports d'activité, car il est indispensable que nous puissions disposer d'informations claires et précises, ne serait-ce que pour en améliorer l'usage. De plus, cela est nécessaire quant à l'utilisation de façon générale des fonds publics que nous attribuons.

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons vraiment un problème de fond, et je me tourne à nouveau du côté de Madame l'Adjointe, parce que nous sommes obligés de voter sur une espèce de déclaration d'intention. Je dois vous avouer que, s'il n'y avait pas eu le « magic word » PUC, nous nous serions demandé pourquoi voter cela. Je regarde les associations, je suis au regret de vous dire que la quasi-totalité n'a jamais été vue dans le 5e arrondissement. Peut-être qu'elles viennent, mais nous ne les avons jamais vues. Il y a vraiment un problème de transparence. Nous devrions demander que les arrondissements votent sur les subventions qui sont attribuées à des associations de l'arrondissement. Je pense que l'on va finir par

déposer un vœu en Conseil de Paris pour cela. Nous voulons bien voter sur des associations en général mais, franchement, j'ai cherché et je n'ai pas un début de début de rapport, ne serait-ce qu'une simple feuille. Nous allons voter, parce que je ne veux pas envoyer de mauvais signal sur la pratique sportive, mais vraiment je ne sais pas du tout ce qu'elles font.

Mme Marine ROSSET : Autant sur l'autre délibération je vous suivais, autant là, puisque vous revenez à la charge, je me permets de préciser que sur les maisons Sport Santé les choses sans doute plus compliquées. Paris Cité, qui a des établissements ici dans le 5e arrondissement, dispose de gymnases dans le 13e pour des étudiants qui sont en profond décrochage. La difficulté, quand il n'y en a que quatre dans Paris, est de savoir qui va où. Il y a de grandes chances que cela puisse bénéficier à des habitantes et des habitants du 5e arrondissement aussi.

Mme Florence BERTHOUT : Mais vous n'avez pas que cela. Je dis que cela emporte notre vote, parce qu'effectivement, c'est très bien. Mais nous manquons de retours et je trouve cela dommage. Nous soutenons la pratique sportive, d'autant plus que ce ne sont pas des montants phénoménaux.

La 2026 DSP 66 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

35 - 2026 DU 83 REPRISE DES ÉTUDES RELATIVES À LA CRÉATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE, EN LIEN AVEC LE BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL « PARIS, RIVES DE LA SEINE », ET MISE À L'ÉTUDE DU SECTEUR MONTMARTRE

Mme Florence BERTHOUT : Tout à l'heure, Irénée FRÉROT prévenait qu'il allait rompre la belle unanimité. Là, je dois vous dire que cette délibération est quand même un peu fort de café. Mon collègue Benjamin ISARE y reviendra. Quand j'ai vu l'intitulé « Reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et mise à l'étude du secteur de la butte Montmartre », je me suis dit que cela donnait envie, bien sûr. Mettez à l'étude le secteur Montmartre. Sauf que l'histoire n'est pas du tout celle-là, parce que l'on fait cela en mettant en avant Montmartre pour revenir totalement sur des protections patrimoniales sur lesquelles nous et vous avons voté favorablement il y a quelques mois.

La DU 148, votée en juin 2025, concernait la création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial Paris Rive de la Seine. Donc, le Conseil de Paris l'a votée, à l'exception, je crois, des communistes et des écologistes qui se sont abstenus. L'idée était d'avoir un périmètre de protection accru avec d'éventuelles prescriptions qui permettent de renforcer la protection patrimoniale. Concernant le périmètre de protection pris en compte pour faire des études préalables à l'élaboration de ce qu'on appelle un PSMV, c'est-à-dire un plan de sauvegarde et de mise en valeur et/ou un PVAP, c'est-à-dire un plan de valorisation d'architecture et du patrimoine, l'exécutif parisien imaginait mettre dans la liste, en plus des sept premiers arrondissements, le 8e, le 12e, le 13e, le 15e et le 16e.

Nous y revenons quelques mois plus tard, en novembre 2025, lors d'un nouveau vote au Conseil de Paris sur la DU 210 : site patrimonial remarquable, proposition de délimitation et demande de classement. On avance en reculant un peu, mais cela se défend.

Et là, on réduit le périmètre aux sept premiers arrondissements évoqués dans la DU 148. On me fait savoir que cela pose un énorme problème, et, sur parole, il faudrait que j'accepte le propos qui n'a jamais été défendu à l'époque selon lequel cette démarche serait contraire au PLUb. La protection patrimoniale s'avère un exercice encouragé par l'État, il faut

le dire, car il est tout à fait vrai que la Ville aurait potentiellement moins de maîtrise dans l'élaboration de sa politique d'aménagement.

Quand on dit que c'est contraire au PLUb, je me dis que cela pose des problèmes. Et puis je réfléchis, et je trouve cela tout de même bizarre. Nous avons voté le PLUb en novembre 2024. Puis, alors qu'il y a quand même d'éminents esprits à la Ville de Paris et parmi les élus, on nous fait voter en juin 2025 un process de délimitation d'un site patrimonial remarquable avec des lancements d'études. Personne ne dit de faire attention. Encore une fois, il faut être tout à fait honnête intellectuellement, les écologistes et le groupe communiste ont prévenu qu'il y avait peut-être un problème. On ne savait pas trop de quelle nature, mais au moins, la possibilité d'une entrave a été soulevée. On revote alors, à une très large majorité. Et aujourd'hui une partie des mêmes, même si tous ne se retrouvent pas dans l'hémicycle, qui nous avaient dit de voter pour la protection du patrimoine parisien en juin 2025 et en octobre 2026, nous disent finalement que cela ne va pas du tout parce que cela s'avère contraire au PLUb. Or, le PLUb n'a pas été voté après ou entre ces dates, puisqu'il a été voté en novembre 2024. Ce n'est donc franchement pas sérieux.

Je me suis dit qu'il y avait peut-être, dans la délibération, des éléments vraiment approfondis qui expliquent cela. Et il n'y a rien. Il y a deux feuilles et demie pour remettre en question ce process. Alors pour ma part, je vais voter contre. Nous n'avons rien et nous devons croire sur parole que l'on remet tout cela à plat pour y faire rentrer Montmartre. Je ne comprends pas. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, pourquoi est-il dit que ce n'est pas totalement contraire au PLUb, puis que c'est contraire au PLUb ? Quand c'est louche, c'est qu'il y a un loup. Il y a quelque chose qui se cache. Si l'on veut densifier, on l'assume. Un adjoint m'a dit, au terme d'une conversation respectueuse et républicaine : « Tu comprends, si nous voulons faire des choses comme des jardins nous ne pourrons plus les faire ». Je lui ai répondu que je ne voyais vraiment pas pourquoi. Je n'ai pas eu un seul argument technique m'expliquant pourquoi. Le seul qu'on m'a donné est l'impossibilité de faire le pavillon de l'Assemblée nationale. Certes, mais ce n'est pas tout à fait notre sujet. Je ne rentre pas dans ce sujet délicat en disant si cela est bien ou non, mais quand un grand opérateur de l'État veut faire des choses, on s'arrange toujours pour venir modifier le PLU. Quand l'État décide de faire une modification contraire au PLU, on nous explique que de toute façon, l'État fait à peu près ce qu'il veut.

Donc, si vous pouvez m'expliquer en quoi tout cela est contraire au PLUb, je suis preneuse car je n'ai pas compris.

Mme Marine ROSSET : Je ne suis pas un des brillants esprits de l'Hôtel de Ville qui ont proposé la première délibération DU 148 et la DU 210 en 2025, mais je tenais à rappeler qu'effectivement, quand nous en avons discuté en conseil d'arrondissement, je me suis abstenue en pressentant que cette proposition allait brider en quelque sorte le pouvoir de la Ville. Je reste donc cohérente et je suis favorable par conséquent au fait que l'on revienne dessus. Je m'excuse de ne pouvoir apporter des éléments techniques, mais je reviens sur le cheminement. On a voté en novembre 2025 des études pour créer un site patrimonial remarquable, comme vous l'avez dit, sur les sept premiers arrondissements, certaines parties du 8e, 12e, 13e, 15e et 16e arrondissement. Et à la suite de ces études, l'État émet un avis favorable, mais avec des recommandations importantes demandant l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur sur l'ensemble des territoires concernés. À la suite de ces recommandations, on voit que certaines recommandations sont contraires au PLU bioclimatique.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne les ai pas. Mais je vous sais gré de vous être abstenue en émettant l'hypothèse que cela pouvait poser problème.

Mme Marine ROSSET : Je n'ai pas ces éléments du PLUb, mais vous avez raison, il faut que l'on puisse les apporter. Si je devais caricaturer par un slogan, je dirais qu'évidemment nous sommes favorables à la préservation du patrimoine, mais que nous ne sommes pas favorables au fait de muséifier et d'empêcher un certain nombre de réalisations. Vous avez raison quant à celles qui ne pourraient pas être réalisées. J'avoue avoir confiance aussi en l'adjoint que vous avez dû avoir au téléphone, Monsieur Vauglin, et en ses services pour voir

que les choses deviendraient illisibles aussi du point de vue citoyen. Il serait difficile de savoir si l'on doit protéger alors qu'il y a en même temps le PLUb qui pastille des logements sociaux ou des espaces verts à cet endroit. Sans possibilité d'entreprendre les travaux nécessaires, cela bloquerait en quelque sorte l'évolution de la ville.

Mme Florence BERTHOUT : Merci de votre honnêteté intellectuelle. J'ai compris, mais peut-être ai-je mal compris, que ce plan de gestion peut être contraignant. Mais je n'ai pas compris en quoi il était contraignant puisqu'on n'est pas capable de me le dire. Et je voudrais savoir en quoi une protection patrimoniale va gêner le pastillage.

Par ailleurs, je voulais rappeler un élément technique. On me dit que les études ne conduisent pas forcément à un plan de sauvegarde et de mise en valeur. Je suis assez favorable à un PSMV pour le 5e, sauf si on me démontre que cela ne permettrait pas, par exemple, de faire le projet que nous portons avec la Ville sur le site de l'ancienne pharmacie centrale de l'APHP. Mais a priori, ce n'est pas le cas et j'ai donc besoin de comprendre.

Donc, cela ne conduit pas forcément à un PSMV, me dit-on. Cela peut conduire uniquement à un PVAP, c'est-à-dire un plan de valorisation et de l'architecture et du patrimoine. Et, encore une fois, sauf à ce qu'il y ait un aspect qui m'ait échappé, cela est beaucoup moins contraignant.

Vous aviez vous-même des interrogations lors de la première délibération. J'en ai aujourd'hui, parce que je voudrais que l'on m'apporte la preuve que ce n'est pas pour faire des densifications fortes, car je ne pense pas que l'on va nous empêcher de faire des espaces verts. Je vous l'accorde, pour prendre un exemple caricatural, si nous voulions faire de la plantation pleine terre autour du Panthéon, il n'y aurait pas besoin d'un PSMV. On ne peut pas le faire si l'État ne nous dit pas qu'il est d'accord. Et il n'y a pas besoin d'un PVAP. Nous ne pouvons pas le faire si l'État n'est pas d'accord. Donc, en me fondant sur des exemples très concrets du 5e, je ne comprends pas pourquoi on revient sur cela. En revanche, je peux tout à fait comprendre que rajouter d'autres arrondissements aux sept premiers arrondissements soit trop énorme.

Mais je ne comprends pas pourquoi on ne veut pas faire ce projet avec cette deuxième délibération considérablement réductrice. Il s'agit pour moi d'un vrai sujet d'interrogation. Ce n'est pas un sujet politicien d'interrogation. Je voudrais comprendre. Et comme je ne comprends pas, je vote contre.

Mme Marine ROSSET : La Ville ne pourra pas faire des choses qui n'ont pas été pastillées au PLUb. On ne va pas pouvoir densifier d'un coup quelque part dans le 5e arrondissement, même s'il n'y a pas ce site patrimonial.

Mme Florence BERTHOUT : Je veux savoir ce que cela empêche. C'est tout.

Mme Marine ROSSET : Je revenais sur l'exemple que vous avez pris. Le PLUb voté à une forte majorité permet la protection de certains lieux. Dans la délibération actuelle, on ne dit pas qu'il n'y aura pas à la fin à Paris un site patrimonial remarquable. Nous votons là pour la relance d'études qui permettent de réétudier l'imbrication entre le SPR et le PLUb.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis désolée, mais je m'inscris en faux, parce qu'il n'y a pas besoin de faire cela. Si l'on dit que cela remet en question le PLUb, cela veut dire que le PSMV ou le PVAP ont une valeur prescriptive au-dessus du PLUb, et donc au-dessus du potentiel pastillage et il faut dire où. Et si cela remet cela en cause, pourquoi la Ville de Paris l'a voté ? Il n'y a pas un élu censé qui va voter cela après le vote du PLUb, à quelques mois d'écart, alors que cela remet en question le PLUb. C'est donc que la Ville veut faire des choses qui ne seraient pas tout à fait raccord avec la protection patrimoniale. C'est mon analyse. C'est une question de bon sens. On va faire voter une étude qui entraîne des plans de sauvegarde et de mise en valeur et la même majorité les vote alors qu'elle a fait un PLUb ? Je crédite la majorité d'une forme de cohérence, et la direction de l'urbanisme également. Donc, je ne comprends pas.

Mme Marine ROSSET : Ce n'est pas pour m'éterniser, j'arrêterai de prendre la parole, mais il me semble avoir essayé de comprendre et de relater qu'à la suite des recommandations de l'État, donc à la suite de ces études entre novembre 2025 et maintenant, on s'est rendu compte qu'il y avait des choses effectivement incompatibles.

Mme Florence BERTHOUT : Alors pourquoi ne sont-elles pas dans la délibération ? Si c'est tellement évident, qu'on me le mette.

M. Irénée FRÉROT : J'entends tout à fait les interrogations et j'ai également besoin de plus d'éléments. Ce sujet reviendra au Conseil de Paris, et je vais donc m'abstenir ici en attente de plus d'éléments. J'arrêterai mon vote dans deux semaines.

Mme Florence BERTHOUT : Au nom de la cohérence des votes, je vote contre car je n'aime pas que l'on me fasse voter à un an d'écart pour, puis contre.

Mme Marine ROSSET : En cohérence aussi avec l'année dernière, je vote pour.

La 2026 DU 83 est rejetée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 12 dont 1 pouvoir
Pour : 2 (Mmes ROSSET et JEANNEAU)
Contre : 10 dont 1 pouvoir
Abstentions : 1(M. FRÉROT)
NPPV : 0

36 - 2026 DDCT 145 INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2027

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons de faire ce point rapidement, mais nous ne serons pas d'accord entre nous. Nous avons appris vendredi soir, sans aucune concertation, sans aucun coup de téléphone, par consultation des délibérations mises en ligne, que l'on retirait de l'inventaire la crèche Valette. Cela n'a jamais été fait. Nous n'allons pas repartir sur un débat sur la crèche Valette. J'appelle à voter contre la délibération de la Ville de Paris et il y a une contre délibération que je fais où je laisse cette crèche à l'inventaire. Je voudrais, sans éterniser le débat, vous expliquer pourquoi et je m'en suis expliquée tout à l'heure à Lamia El Aaraje. Elle était assez marrie, je crois sincèrement, que nous n'ayons pas été mis dans la boucle. La forme est franchement assez détestable. Mais j'ai appelé son attention sur un fait qui est technique et juridique. Quel que soit l'avenir de la crèche Valette, je rappelle que nous portons avec la Ville un projet de maison des assistantes maternelles, de MAM. J'ai d'ailleurs déposé un vœu qui a été adopté en Conseil de Paris. Quand on a perdu une bataille, il faut essayer de trouver des positions de compromis.

Avec Corinne GABADOU, nous avons donc travaillé avec la CAF sur ce projet de MAM. C'est très positif en deux mots. Souvent, les assistantes maternelles ne peuvent pas garder des enfants chez elles parce que leur logement est trop petit. Elles ont des moyens en général très modestes et donc des surfaces de logement modestes également. L'idée est donc qu'elles travaillent comme du personnel d'accueil de petite enfance dans une maison qui les accueille. Elles sont d'ailleurs encadrées. Cela permet d'augmenter les propositions d'accueil de la petite enfance, de faire travailler ces assistances, de trouver des services. De plus, rencontrant le directeur de la CAF parisienne, le directeur nous dit que lui est prêt à financer ces projets parce qu'il n'y en a pas assez sur Paris.

Nous avons donc pris notre bâton de pèlerin. J'en ai parlé à Madame l'Adjointe Anne-Claire Boux, qui y est favorable. Cela a donc démarré ainsi. Cependant, j'appelle votre attention sur le fait que dans la convention passée entre la Ville de Paris, en l'espèce la DLH, et l'actuel occupant, certains articles disent très clairement que si les études de mise aux normes du bâtiment n'ont pas été entamées alors le bâtiment revient à l'actuel occupant ou destinataire. Lamia El Aaraje et son cabinet n'avaient pas lu ces articles. Nous sommes d'accord avec l'exécutif. Nous avons un accord. Et nous disons que, pour lancer le projet, il

faut aller visiter le bâtiment. Nous essayons de le faire avec Corinne GABADOU depuis des mois, et la DLH bloque.

Je crédite Lamia El Aaraje d'être honnête quand elle me dit ne pas être au courant. Nous appelons alors Anne-Claire Boux qui dit donner instruction, puis le secrétaire général, ancien directeur de la DFPE, qui est d'accord, mais rien ne se passe. Nous sommes au mois d'octobre. Ma position, que vous n'êtes pas obligés de partager, est que, si l'on ne laisse pas dans les équipements transférés et qu'on envoie en plus un signal, on ouvre les vannes. J'ai donc dit à Lamia El Aaraje en toute transparence que je déposais un inventaire qui inclut le site de Valette, quitte à ce que, dans quelques mois, les études de diagnostic soient avancées. Mais il y a quand même un problème du côté de la DLH. Je ne sais pas pourquoi, mais quelqu'un bloque.

Il faut lire cette convention. Même Anne-Claire Boux ne l'avait pas lue quand nous nous sommes vues en juin. Voilà pourquoi je ne vote pas cet inventaire. Je suis prête à en voter un autre, mais qu'on lance d'abord les études de diagnostic.

Je soumets donc à votre vote l'inventaire de la Ville de Paris, hors Valette.

Mme Marine ROSSET : Nous allons nous abstenir sur les deux. Là où vous avez raison, c'est que nous n'avons jamais voté un inventaire du 5e sans la crèche Valette. En revanche, dans la délibération de l'année dernière était indiqué le fait que la crèche Valette était retirée des équipements municipaux.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, tout à fait.

Mme Marine ROSSET : Donc, de fait, je comprends que la Ville envoie un inventaire qui acte ce qui a été voté en Conseil de Paris. Je comprends la stratégie qui est la vôtre. Néanmoins, j'ai relu dans la convention que le bail prend fin en mars 2027. Il n'y a donc pas de danger comme vous le dites.

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi, mais c'est un conte. Vous avez cela à un endroit, et à un autre endroit il est dit que cela se poursuit si les études n'ont pas été engagées. Je vous l'assure. Parmi ceux qui disent qu'il n'y a pas de risque, certains jouent un double jeu. Je n'accuse pas les élus, mais lisez la convention qui dit tout et son contraire.

Au Conseil de Paris, j'ai croisé des élus dont je tairai les noms, qui se cachaient dans le couloir pour ne pas voter cela. J'ai mis le doigt là où cela faisait mal en soulignant cet alinéa qui mentionne que l'occupant peut rester si nous n'avons pas engagé d'études.

La 2026 DDCT 145 est rejetée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 10 dont 1 pouvoir
Pour : 0
Contre : 10 dont 1 pouvoir
Abstentions : 3 (Mmes ROSSET et JEANNEAU et M. FRÉROT)
NPPV : 0

37 - 052026075 MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DONT LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 5E A LA CHARGE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2027

La mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 10 dont 1 pouvoir
Pour : 10 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mmes ROSSET et JEANNEAU et M. FRÉROT)
NPPV : 0

38 - V052026066 VŒU VISANT À ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DE L'ARROSAGE AUTOMATIQUE DANS LES JARDINIÈRES DE L'ARRONDISSEMENT N'EN BÉNÉFICIANT PAS

M. Benjamin ISARE : Je ne vais pas rappeler tous les considérants, mais l'été qui vient de se passer nous a rappelé à quel point les périodes chaudes et sèches allaient s'intensifier et être de plus en plus longues. Lors du déploiement du dispositif Embellir votre quartier durant la précédente mandature, la Ville a fait le choix de déployer de l'arrosage automatique pour permettre le bon fonctionnement et la bonne vitalité des végétaux implantés dans ses jardinières. Cependant, sur des jardinières plus anciennes que nous avons dans l'arrondissement, notamment celles qui sont situées sur les boulevards, donc boulevard de l'Hôpital, boulevard Port-Royal et boulevard Saint-Marcel, il y a des jardinières sans arrosage. Nous avons donc dû demander à la DEVE de multiplier les passages pour éviter que tous les végétaux ne meurent. Comme ces jardinières sont assez vétustes, le vœu propose ici de planifier, dans le cadre d'un plan d'investissement de la mandature de la direction de la DEVE, le déploiement de l'arrosage automatique sur les jardinières de l'arrondissement n'en bénéficiant pas, et cela prioritairement sur les boulevards. Je vous propose de voter favorablement ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Je sens que vous allez être contre l'arrosage automatique.

M. Irénée FRÉROT : Non, ma position est plus nuancée. Je rappelle que tous les nouveaux aménagements avec des strates basses de végétaux sont équipés d'arrosage automatique. Mais la mise en place sur les équipements actuels correspond à des travaux très chers et très lourds. Il n'est donc pas possible de les financer avec les moyens de l'arrondissement. Vous avez rappelé la succession de canicules que nous avons vécues et la mort d'un certain nombre de végétaux, en tout cas leur dépendance à l'arrosage. Il va falloir faire des changements plus structurels sur la végétalisation dans Paris pour des végétaux plus résilients. Il ne faut pas mettre non plus de petits bacs à fleurs, mais plutôt de plus grandes strates.

Mme Florence BERTHOUT : Nous l'avons largement fait devant Queneau, par exemple. Il faut mettre de la santoline, du romarin, des choses comme cela. Mais aidez-nous, parce que quand nous voulons mettre des gauras qui résistent beaucoup mieux que d'autres fleurs, nous avons du mal.

M. Irénée FRÉROT : Les nouveaux équipements doivent être équipés d'arrosage automatique, puisque cela est rentable. En revanche, nous sommes défavorables au fait d'équiper les bacs actuels d'arrosage automatique, parce que ce sont des travaux importants qui sont une sorte de pansement sur une jambe de bois par rapport à la nécessité.

Mme Florence BERTHOUT : Qu'est-ce que vous voulez dire par bacs ? Ce ne sont pas des bacs, mais de la plantation en pleine terre.

M. Irénée FRÉROT : Oui, mais elles sont isolées les unes des autres. Ce n'est pas sous forme de continuité de strates basses.

M. Benjamin ISARE : Sur le boulevard de l'hôpital, nous avons quand même des jardinières qui font plusieurs dizaines de mètres pour certaines. Nous ne sommes pas sur des bacs isolés.

Mme Florence BERTHOUT : Ce sont de très grandes plantations, ce n'est pas du petit bac isolé. Sinon, je vous aurais compris parfaitement.

M. Benjamin ISARE : Je ne comprends pas bien la notion de bac.

Mme Marine ROSSET : Il me semble que pour mettre en place cet arrosage automatique, dans les faits, il va falloir infiltrer des tuyaux pour les végétaux et les jardinières qui sont déjà plantés, et ainsi les mettre à mal. Nous voterons contre ce vœu, parce qu'il ne permettra pas d'avoir des jardinières toujours aussi belles et vivantes, puisque le fait d'implanter cet arrosage automatique va en lui-même détruire ces végétaux.

Mme Florence BERTHOUT : Je m'inscris en faux. Je ne sais pas qui a inventé ce conte. J'ai le contre-exemple qui est d'ailleurs celui porté par la DEVE, aux Gobelins. Sur les Gobelins, nous avons mis des salles de comptage à la demande expresse de la DEVE. C'étaient des jardinières qui existaient déjà et je peux vous assurer que cela n'a absolument pas détruit les végétaux. En revanche, j'entends ce que vous dites. La DEVE nous dit qu'elle ne peut pas entretenir et je milite pour qu'il y ait des études et des décisions qui soient prises pour faire évoluer les végétaux, si possible en lien avec nous. Je vais vous donner un exemple. Les arbres mis place de la Contrescarpe ne cessent de mourir. Je peux me tromper, mais j'ai demandé à ce qu'on mette des arbres du genre des micocouliers, qui poussent bien dans le sud de la France et qui ont beaucoup moins de maladies. J'attends toujours de savoir pourquoi on ne le fait pas. Il y a peut-être d'autres arbres qui conviendraient. Il faut que nous ayons une étude en parallèle sur cela. La DEVE souhaite qu'il y ait de l'arrosage automatique sur les jardinières des boulevards, mais de manière séquencée. Je vais vous dire aussi pourquoi : ils sont en train de remplacer des milliers de végétaux morts. Bien sûr que vous avez raison, qu'il ne faut pas que l'on continue à mettre du fusain ou ce type de plantes. Mais la DEVE nous le demande. Je dépose ce vœu pour cette raison. J'avais une idée peut-être un peu saugrenue : avoir une sortie d'eau et demander à la DPE d'arroser quand ils passent. Que n'ai-je dit ! Ce n'était pas génial, mais je me disais que cela pouvait se faire deux fois par semaine, en l'inscrivant dans les missions.

Nous avons un vrai sujet, ce n'est pas pour se faire plaisir. La DEVE nous le demande. Je me permets d'appeler votre attention sur le fait qu'installer cela a incontestablement une empreinte écologique, mais le remplacement des végétaux en a une autre qui n'est pas documentée pour le moment. J'ai mis un budget de la mairie d'arrondissement pour cela parce que, quand toutes les plantes sont grillées, on ne peut pas tout remplacer.

M. Benjamin ISARE : Il y a aussi le sujet de la citerne qui ne roule pas à l'électrique.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, tu as raison de le dire. J'entends donc ce que vous dites, mais ne me dites pas que cela abîme les végétaux. Je peux vous assurer que ce n'est pas le cas, preuve à l'appui. Allez voir ce qui a été fait sur les Gobelins. Cela a été fait côté 5e et côté 13e.

Mme Marine ROSSET : Pour aller jusqu'au bout, mais je ne serai pas très longue, il est vrai que c'est un investissement aussi financier très important. On peut se dire que sur le long terme l'arrosage est ce qu'il y a de mieux, mais il est certain que c'est encore plus cher que des interventions ponctuelles en cas de grosse chaleur. Permettez-moi d'être taquine, mais il n'y a pas de recette proposée en face de la dépense que vous proposez dans ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Là, ce n'est pas technique. Nous avons des centaines de mètres carrés dans le 5e où toutes les plantes sont grillées et les arrosages ponctuels ne se font pas. Il ne faut pas que l'on se raconte d'histoire. Il n'y a aucun arrosage ponctuel. Et je peux vous dire que je l'ai demandé. Il n'y a pas, au mois d'août, d'arrosage ponctuel. Nous n'allons pas faire le débat ce soir, mais je pense que cela serait intéressant de le faire en conseil de quartier, en prévenant la DEVE pour qu'elle explique les choses. Il s'avère que j'étais défavorable à l'arrosage automatique aux Gobelins, parce que je pensais que cela allait casser. Je me suis laissée convaincre, et c'est une réussite. Je suis quelqu'un de pragmatique. Sans cela, les végétaux seraient morts, comme partout ailleurs.

Mme Lucie JEANNEAU : J'avais une petite question. Puisque nous sommes tous d'accord qu'il faudrait à l'avenir utiliser des végétaux plus résilients, des végétaux plus méditerranéens, qui supportent d'être beaucoup moins arrosés, quelle pourrait être la dépense si on devait changer ensuite à nouveau les végétaux ? Est-ce que l'on pourrait avoir les

chiffrages de ce que cela coûte ? Vous dites dans votre vœu que des passages par une entreprise privée ont coûté cher. Est-ce que l'on peut connaître leur montant pour mettre en parallèle les différentes solutions.

Mme Florence BERTHOUT : Nous sommes obligés de remplacer les végétaux dès à présent et d'en rajouter. Nous le faisons deux fois par an, même si vous ne vous en rendez peut-être pas compte. Cela dépend de l'ombre. Si vous allez par exemple rue Broca, vous verrez qu'il y a une salle de comptage, qu'il y a de l'arrosage.

Je vous propose de passer au vote. Je comprends que nous ne sommes pas sur la même ligne et c'est la démocratie.

Le vœu visant à accélérer le déploiement de l'arrosage automatique est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 10 dont 1 pouvoir
Contre : 3 (Mmes ROSSET et JEANNEAU et M. FRÉROT)
Abstentions : 0
NPPV : 0

39 - V052026067 VŒU VISANT À RENFORCER LES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE LA NUIT DANS L'ARRONDISSEMENT ET À GARANTIR UNE PRÉSENCE DE PROXIMITÉ EFFECTIVE

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'un très gros sujet. J'ai encore été alertée rue de la Harpe sur des problèmes survenus le soir.

Mme Aurore MURAT : Effectivement, chaque soir, la salle de commandement opérationnel parisienne, aussi appelée la SCOP, reçoit via le numéro 3975 un très grand nombre d'appels relatifs aux nuisances sonores et aux incivilités rencontrées dans le 5e arrondissement. Chaque soir, un très grand nombre d'administrés utilisent aussi l'application « Dans ma rue », pour un très grand nombre de nuisances sonores ou de musiques amplifiées dans le 5e arrondissement. Or, les équipages de la police municipale de nuit du 5e sont très souvent mobilisés dans les arrondissements voisins et les effectifs disponibles ne permettent pas toujours de répondre aux sollicitations dans les délais satisfaisants. C'est pourquoi nous demandons deux choses très concrètes.

D'abord, la création de brigades de nuit directement rattachées aux divisions territoriales des arrondissements, en l'occurrence le 5e, afin de renforcer la proximité et la réactivité des agents.

Dans l'attente de cette organisation, nous demandons une mesure qui permettrait aux divisions territoriales de mobiliser sur la base du volontariat, et j'insiste sur ce point, et avec rémunération des heures supplémentaires, et j'insiste également sur ce deuxième point, des agents chaque soir de la semaine jusqu'à deux heures du matin. Cela rappelle un vœu que nous avions déjà porté en conseil d'arrondissement, mais ce n'est pas redondant puisque nous insistons bien sur les heures supplémentaires en semaine et non simplement le samedi et le vendredi soir.

Je crois que nous pouvons tous nous retrouver sur un objectif commun, permettre aux habitants du 5e arrondissement de vivre sereinement et de faire en sorte que, lorsqu'un problème survient la nuit, une réponse rapide puisse être apportée au demandeur. C'est dans cet esprit que je vous propose de voter favorablement ce vœu.

Mme Marine ROSSET : Merci pour ce vœu qui va être en grande partie satisfait. Je crois que la première adjointe a réuni l'ensemble des maires d'arrondissement il y a peu de temps pour indiquer quelles seraient les grandes orientations de la réforme de la police municipale, puisque c'est l'un des objectifs du maire de Paris.

Effectivement, il l'avait promis pendant sa campagne que puissent être créées des brigades spécialisées pour les interventions nocturnes. Cette réforme est déjà en cours de

travail. Il s'agit d'une évolution structurelle qui va être mise en œuvre dans le plan d'investissement de la mandature. Nous parlons là d'une police municipale qui vient pour sanctionner, mais l'objectif est aussi que puisse être aussi augmentée la part de médiation et de prévention sur les nuisances nocturnes de la part de brigades municipales. Nous reconnaissons tout à fait le caractère étudiant de l'arrondissement, mais ce dispositif a été présenté, notamment au maire d'arrondissement, et je m'étonne donc qu'il y ait un nouveau vœu. Comme ce vœu va être satisfait, nous nous abstiendrons.

Mme Florence BERTHOUT : Il faut lire l'alinéa 2 : « de garantir dans l'intervalle la possibilité donnée aux divisions territoriales de mobiliser sur la base du volontariat des agents en soirée jusqu'à deux heures du matin ». C'est cela surtout qui est demandé, car réforme ou non, cela n'est pas fait. Je me réjouis de cette réforme, mais ce vœu tient surtout dans l'alinéa 2.

Mme Marine ROSSET : Pour cela, il faut des agents que l'on recrute, que l'on forme, que l'on paye. Dans l'intervalle, il n'y a pas d'agents magiques.

Mme Aurore MURAT : De fait, nous avons déjà les agents.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense que nous ne nous comprenons pas. Ce ne sont pas des agents magiques. Je ne demande pas à ce qu'il y ait des agents en plus. Je demande à ce que, sur la base du volontariat, nous soyons autorisés à les mobiliser différemment, puisqu'ils sont censés avoir un lien fonctionnel, à défaut d'être hiérarchique, avec le maire d'arrondissement. Sur la base du volontariat, je préfère en avoir un peu moins à des moments où cela n'est pas essentiel et en avoir un peu plus sur ces horaires. J'ai bien compris la réforme, mais je voudrais que l'on puisse les mobiliser le soir, ce que je ne peux quasiment pas faire aujourd'hui.

Le vœu visant à renforcer les effectifs de la police municipale la nuit est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 10 dont 1 pouvoir
Pour : 10 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mmes ROSSET et JEANNEAU et M. FRÉROT)
NPPV : 0

40 - V052026068 VŒU RELATIF À LA SIMPLIFICATION DU STATIONNEMENT DES PROFESSIONNELS SÉDENTAIRES

Mme Florence BERTHOUT : Ce vœu n'entraîne pas un euro supplémentaire.

Mme Aurore MURAT : Ce vœu part d'un constat simple : nos commerçants, nos professions libérales, nos indépendants font vivre nos quartiers et nous devons leur faciliter la vie plutôt que leur ajouter des contraintes. Aujourd'hui, un professionnel sédentaire, c'est-à-dire qui travaille quotidiennement à Paris, peut bénéficier d'un tarif préférentiel de stationnement, mais il doit en pratique renouveler chaque jour le paiement de sa redevance. Pour quelqu'un qui vient travailler cinq jours par semaine toute l'année, cela signifie une succession de démarches qui n'ont guère de sens, d'autant que les résidents parisiens disposent déjà de formules de paiement à la semaine. Pourquoi ce qui est simple pour un résident devrait-il être compliqué pour un commerçant, un indépendant ou une profession libérale ?

Notre demande est donc pragmatique : permettre aux professionnels qui le souhaitent de payer en une seule fois leur stationnement pour plusieurs jours, par exemple sous la forme d'un forfait hebdomadaire ou mensuel, avec la possibilité d'une reconduction automatique. Il ne s'agit pas de créer un nouveau privilège ni de remettre en cause le droit de stationnement

existant ou son montant. Il s'agit simplement de simplifier la vie de ceux qui travaillent et entreprennent dans nos quartiers et qui les font vivre.

La simplification ne peut pas rester un slogan de campagne. Elle doit se voir dans la vie quotidienne des professionnels, parce que soutenir le commerce de proximité et l'activité économique parisienne n'est pas seulement faire des déclarations. C'est aussi supprimer chaque fois que possible les contraintes administratives inutiles. C'est le sens de ce vœu et je vous invite donc à voter favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Je n'arrive pas à comprendre d'ailleurs pourquoi cela n'est pas mis en œuvre.

M. Irénée FRÉROT : Ce sont des choses qui sont en train d'être mises en œuvre.

Mme Florence BERTHOUT : Extraordinaire ! Nous le demandons depuis des mois. Nous allons quand même déposer le vœu et le voter. Franchement, je ne comprends pas, parce que l'idée n'est pas d'étendre cela. Vous avez bien compris qu'il y a une revendication pour étendre le stationnement résidentiel. Il y a débat et je mets cela de côté. Il s'agit ici de créer un abonnement mensuel, pour que les commerçants ne soient pas obligés de mettre leur ticket tous les jours.

M. Irénée FRÉROT : Ce sont des choses qui sont en train d'être mises en place.

Mme Florence BERTHOUT : C'est le fameux « c'est en cours » de la Ville ?

M. Irénée FRÉROT : Et par ailleurs, l'un des engagements de campagne qui est actuellement travaillé est de réserver 25 % des places de stationnement aux professionnels dans la ville.

Mme Florence BERTHOUT : C'est autre chose. Quand il n'y aura plus de places de stationnement, cela sera un peu compliqué. Mais nous sommes uniquement sur le vœu.

Mme Aurore MURAT : Je tiens à redire qu'il y a beaucoup de commerçants concernés. Des fromagers, des cavistes, énormément de commerçants sont concernés et cela leur procure beaucoup de stress. Cela pourrait vraiment les aider au quotidien.

Mme Florence BERTHOUT : Vous serez notre avocat, Monsieur FRÉROT, au moins pour mettre cela en place avant le grand soir où il y aurait en plus 25 % de stationnement réservé. Nous demandons cela depuis des années. Encore une fois, je ne parle pas de l'extension du stationnement résidentiel qui est un autre sujet. Avis favorable à l'unanimité ?

Mme Marine ROSSET : Nous allons nous abstenir. Comme vous dites, parfois le diable se niche dans les détails et il faut que l'on trouve effectivement la possibilité de maintenir cet objectif de rotation des voitures et un abonnement mensuel.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. Je comprends pourquoi vous vous abstenez. Il y a toujours des choses compliquées, et là il faut que les automobilistes tournent. Et c'est pour cela que l'on veut qu'ils mettent leur petit ticket tous les jours. On leur pourrit un peu la vie comme ça, ils vont tourner. Ce n'est pas faux. J'ai donc le sentiment que la simplification n'est pas vraiment en cours.

Le vœu relatif à la simplification du stationnement des professionnels sédentaires est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 10 dont 1 pouvoir
Pour : 10 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mmes ROSSET et JEANNEAU et M. FRÉROT)
NPPV : 0

41 - V052026069 VŒU VISANT À ACQUÉRIR LA PLACETTE SITUÉE AU 20 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE POUR PERMETTRE SON EMBELLISSEMENT, SA VÉGÉTALISATION ET SON ENTRETIEN PAR LA VILLE DE PARIS

Mme Florence BERTHOUT : Ce sujet est en cours depuis très longtemps et l'État a sa part de responsabilité. Il faut que la Ville pousse à le faire aboutir.

M. Benjamin ISARE : La petite placette qui fait à peu près 90 mètres carrés n'a pas de nom. Elle se situe près de la place Abdelkader, à côté de la pharmacie. Il s'agit de l'ancienne entrée du centre des impôts. Cette petite placette appartenait à l'État et à Paris Habitat. Considérant que l'on peut y imaginer de futurs aménagements végétaux ; considérant que le service de l'arbre et des bois assure l'entretien de l'arbre quand il y en a un, que la Ville assure le nettoyage alors que cette parcelle ne fait pas partie du domaine public ; considérant la dégradation des pieds d'arbre sur cette parcelle ; considérant que, dans le cadre de la cession par l'État de l'ancien bâtiment des impôts de Paris ayant pour finalité d'aménager des logements, la placette n'a pas été incluse dans ladite cession ; considérant que, malgré le souhait régulièrement partagé depuis 2019 entre la mairie d'arrondissement et la Ville de Paris d'acquérir cette parcelle, cette opération n'a jamais pu aboutir ; ce vœu vise à engager des discussions avec les services de l'État pour acquérir la parcelle.

Mme Florence BERTHOUT : Nous devrions dire à poursuivre.

M. Benjamin ISARE : À poursuivre les discussions pour l'achat de la parcelle au 20 rue Geoffroy-Saint-Hilaire, concomitamment à la transformation de l'ancien centre des impôts en logements.

Mme Florence BERTHOUT : Je me suis rendu compte de cette affaire il y a quelques années, lors d'une demande à la Ville pour changer le statut d'un permis de végétaliser qui avait été accordé sur cette parcelle qui n'appartient pas à la Ville. Il m'avait été dit que la situation ne pouvait plus bouger, puisque cela n'appartenait pas à la Ville. En résumé, on a donné un permis de végétaliser autour d'un arbre dont la propriété n'était pas tout à fait certaine. J'ai donc demandé à ce que l'on repose à nouveau ce vœu pour peut-être y parvenir. Mais ce qui est extraordinaire est que la Ville vient d'annoncer planter un arbre. Il est planté ou non ? Cela fait des mois que la Ville a mis un panneau « Ici la Ville plante », mais qu'il n'y a rien derrière. Je me suis agacée, car je trouvais cela très courageux d'aller planter sur une propriété privée de l'État. Vous me direz qu'il faut attendre le mois de novembre, je suis assez d'accord. Mais Paris Habitat, après d'innombrables relances, a fait le travail, c'est-à-dire a fait adopter en conseil d'administration une délibération qui transfère la propriété pour zéro euro à la Ville de Paris. Et on n'y arrive pourtant pas. À chaque fois, je sollicite le nouveau ou la nouvelle directrice de l'urbanisme. Et je dois reconnaître que, du côté de l'État, il est très compliqué de les faire bouger. Mais nous allons y arriver un jour.

Mme Marine ROSSET : J'ai eu des éléments sans déposer de vœu. Parfois un mail peut suffire.

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons envoyé un nombre incalculable de courriers et de mails, donc ne me dites pas cela.

Mme Marine ROSSET : Je vous rapporte ce que l'on me dit.

Mme Florence BERTHOUT : Qui est « on » ?

Mme Marine ROSSET : La Ville, les cabinets avec qui je travaille. Il y a eu un bail emphytéotique qui a été donné à Paris Habitat en mars 2026 pour cette parcelle. Et la proposition de la Ville est plutôt d'avoir une convention de transfert de gestion qui donnerait des droits à la Ville sans pour autant qu'elle en devienne propriétaire. Voilà la proposition des services du côté Paris Habitat.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense que vous n'avez pas compris mon propos. Cette parcelle appartient à la Ville et à l'État. Donc, je comprends ce que vous nous dites.

Mme Marine ROSSET : Non, elle n'appartient plus à la Ville et à l'État.

Mme Florence BERTHOUT : Et pourquoi elle n'appartient plus à l'État ? Où est l'acte de cession ?

Mme Marine ROSSET : Il y a eu un bail emphytéotique qui a été passé en mars 2026. Cela appartient désormais à Paris Habitat.

Mme Florence BERTHOUT : Qui a passé le bail emphytéotique ?

Mme Marine ROSSET : Je n'ai pas les détails, mais cela figure dans le cadre des accords fonciers entre l'État et la Ville pour la réalisation de ce logement social.

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons vérifier cette nouveauté, puisque nous avons parlé avec la directrice adjointe de Paris Habitat au début de l'été. C'est peut-être en cours. Elle n'était vraisemblablement pas au courant au début de l'été. C'est tout de même un peu compliqué et je veux bien que l'on retire le vœu.

Mme Marine ROSSET : Je peux vous transmettre les informations que j'ai eues, que l'on continue le travail, mais visiblement, la Ville dit que nous pouvons avoir le droit de gestion de cette placette sans pour autant l'acquérir.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais vous voyez quand même le problème. C'est-à-dire que cela ne répond pas du tout à ce que l'on demande. Cette placette va être à Paris Habitat. Donc pas à nous. Donc pour aménager, ce n'est pas nous. On est sur l'espace public et vous êtes en train de nous expliquer que ce n'est pas un aménagement de la mairie, de la Ville, mais que cela va être un bailleur social. Donc je suis en total désaccord avec cela. Et cela a été fait dans notre dos. Ce n'est pas à Paris Habitat de gérer sur l'espace public, ou alors Paris Habitat a imaginé le fermer.

Mme Marine ROSSET : La proposition qui est faite n'est pas que Paris Habitat le gère, comme je viens de vous le dire. C'est que la Ville gère le lieu, et donc qu'elle ait la possibilité de l'aménager. Mais le bail emphytéotique et la propriété sont à Paris Habitat. Il faut qu'il y ait une convention entre Paris Habitat et la Ville.

Mme Florence BERTHOUT : C'est quand même assez extraordinaire que cela ne passe pas en conseil d'arrondissement. Cela concerne l'espace public, on nous fait passer tout un tas de délibérations qui nous concernent de très loin pour certaines, mais pour celle-ci qui nous concerne il n'y a pas de délibération. Il s'agit d'une convention qui intéresse un bailleur et cela doit passer en conseil d'arrondissement. C'est assez scandaleux qu'on l'apprenne ainsi, au hasard d'un conseil d'arrondissement et que l'on n'ait même pas de délibération. Cela constitue une raison de plus pour maintenir le vœu et nous allons demander à ce qu'il y ait une délibération en conseil d'arrondissement. C'est quand même une pratique démocratique extrêmement tirée par les cheveux. J'ai compris que vous votiez contre.

Mme Marine ROSSET : Je propose que l'on ne participe pas au vote.

Mme Florence BERTHOUT : Vous ne participez pas au vote et nous votons pour.

Le vœu visant à acquérir la placette située au 20 rue Geoffroy Saint-Hilaire est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 10 dont 1 pouvoir
Pour : 10 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 3 (Mmes ROSSET et JEANNEAU et M. FRÉROT)

42 - V052026070 VŒU RELATIF À LA MOBILISATION RÉPÉTÉE DES GYMNASES DU 5E POUR L'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET À LA PRÉSERVATION DE LEUR ACCÈS POUR LA PRATIQUE SPORTIVE

M. Nicolas DUPIECH : Ce vœu concerne la situation de nos équipements sportifs municipaux mobilisés à répétition pour de l'hébergement d'urgence. Soyons très clairs d'emblée, personne ici ne conteste la nécessité absolue de répondre à la détresse sociale. C'est tout à l'honneur de la Ville de Paris de prendre sa part dans cet effort de solidarité. Mais la solidarité ne peut pas reposer de façon permanente et continue sur les mêmes équipements, sur les mêmes usagers, sur les mêmes associations.

J'entends ici et là des déclarations, notamment de la majorité au Conseil de Paris, sur le soutien aux associations sportives, sur l'ambition de la Ville pour développer la pratique sportive, sur l'héritage des JO à faire perdurer, sur le sport pour tous. Mais comment fait-on quand, dans un arrondissement, dans le 5e, un gymnase est rendu inaccessible aux usagers et aux clubs sportifs pendant 124 jours sur une même année ? Je parle là du gymnase Patriarches en 2025. Quand en 2025 toujours, un autre gymnase de notre arrondissement, Poliveau, était rendu inaccessible pour la pratique sportive et utilisé pour de l'hébergement d'urgence, et ce pendant 106 jours. Le gymnase Poliveau, en ce moment même, est mobilisé depuis le 17 août dernier.

Au total, à la date d'aujourd'hui, j'ai compté depuis 2020 que chacun de nos gymnases a été utilisé pour de l'hébergement d'urgence pendant 354 jours, presque un an complet cumulé pour chaque gymnase. Derrière ces chiffres, il y a des réalités très concrètes : des créneaux d'EPS annulés ou décalés pour nos scolaires, des usagers privés de leurs pratiques quotidiennes, des associations sportives mises en difficulté pratique et financière, prévenues le plus souvent quelques jours à peine avant la mobilisation d'un gymnase et qui doivent trouver en urgence des solutions de relocalisation rares et coûteuses.

C'est pourquoi nous formulons aujourd'hui trois demandes simples, de bon sens, à la Mairie de Paris : privilégier d'autres bâtiments municipaux non dédiés au sport et ne mobiliser les gymnases qu'en ultime recours ; associer systématiquement les mairies d'arrondissement et en l'occurrence la mairie du 5e, en amont de toute prise de décision ; et garantir un préavis minimal de trois semaines avant toute mobilisation effective afin de laisser aux services, aux écoles et aux clubs le temps de s'organiser. Donc, de la méthode, de l'anticipation et du respect pour tout le monde. Voilà ce que nous demandons.

M. Irénée FRÉROT : Je voudrais faire un petit point de contexte. Effectivement, la situation des personnes à la rue est de plus en plus difficile à Paris. J'ai obtenu quelques chiffres. Depuis 2022, nous avons une augmentation de quasiment 50 % du nombre de personnes sans domicile à Paris. Ce sont d'importantes difficultés et la Ville de Paris est en train de mettre en place un plan de création de 4 000 places d'hébergement d'urgence en plus de ce qui existe déjà. Depuis le début de la mandature seulement, déjà 1 200 personnes ont été mises à l'abri par la Ville, en plus des personnes qui étaient déjà prises en charge. Et c'est en effet inédit.

J'aimerais quand même rappeler le fait que la compétence première pour l'hébergement d'urgence est celle de l'État, qui réduit de plus en plus les moyens sur ces questions d'une main et de l'autre main verrouille complètement l'accès aux titres de séjour pour les personnes qui sont à la rue et étrangères en demande d'asile. Il y a donc aussi une fabrique de sans-papiers qui conduit les personnes à rester bloquées dans ces situations et cela crée cette augmentation énorme de personnes à la rue en plus de la précarité qui augmente. Par exemple sur l'aide alimentaire, ce sont des choses qui sont bien documentées depuis quelques années.

En ce moment même, effectivement, il y a beaucoup de personnes dans les gymnases. Au total, il y a 3 000 personnes hébergées par la Ville sur ses fonds propres, dont plus de 500 enfants. Le maire s'est engagé et tout est mis en œuvre pour que ce soit le cas, pour que cet hiver il n'y ait aucun enfant à la rue. Ce sont près de 2 000 familles qui sont concernées,

ce qui est considérable. Il y a en ce moment neuf gymnases mobilisés, en particulier dans l'arrondissement, qui fait sa part, ce qui est très important.

Les gymnases ne sont satisfaisants pour personne, vous avez rappelé pourquoi. Ils ne sont pas choisis en priorité, et quand il y a une situation d'urgence beaucoup d'autres lieux sont aussi utilisés. La Ville travaille à ouvrir de nouvelles places. Le chiffre que j'ai est de 1 200 d'ici la fin de l'année, ce qui permettra de vider petit à petit les gymnases. L'objectif est qu'il n'y ait plus de gymnases mobilisés, mais on ne peut pas non plus laisser les personnes à la rue et c'est donc très compliqué.

La Ville ne privilégie pas les gymnases. Elle les sollicite parmi d'autres équipements pour répondre à des situations d'urgence. Par ailleurs, une situation d'urgence ne permet pas d'être prévenus trois semaines avant.

Mme Nazan EROL : Je pense que la facilité est effectivement d'aller directement dans ces gymnases, sans concertation. Je suis d'accord sur le fait qu'il faut abriter ces personnes, notamment les enfants. Sachez que les nôtres, de 8 heures 30 à 16 heures 30 sont tous les jours en cours. En Allemagne, on commence à 8 heures 30, on termine à 13 heures, on a tous les après-midis. Dans d'autres pays d'Europe, c'est pareil, voire à l'international. Nos enfants, qui ont effectivement la chance d'avoir peut-être un appartement, ont aussi le droit de temps à autre d'avoir des activités sportives. C'est nécessaire. Dans une période où nous sommes en train de travailler sur la malbouffe, sur l'aspect physique de l'enfermement les jours de classe, où les adultes sont aussi assis toute la journée, il faut demander à Madame la Maire des concertations pour trouver d'autres alternatives plutôt que de se dire que, dans l'urgence, on peut fermer le gymnase et tant pis pour les jeunes et les adultes qui ne pourront plus faire de sport.

Mme Florence BERTHOUT : Je m'inscris en faux sur ce que vous avez dit, sauf sur la première partie puisque les chiffres sont parfaitement vérifiés. Depuis plusieurs années, j'indique à la Ville des lieux potentiellement disponibles. Je viens d'indiquer à nouveau, par exemple, un lieu à la secrétaire générale et à la directrice de cabinet de Monsieur le Maire. Chaque fois, on me dit que c'est bien. Et chaque fois je demande quand les adjoints qui s'occupent de cela vont venir me voir pour que nous anticipions. Vous dites que l'on ne peut pas anticiper, et on ne peut pas toujours, vous avez raison. Mais je vais vous donner un exemple. Chaque année, on fait semblant de découvrir qu'il y a un plan grand froid. Et chaque année, on ferme des gymnases à cause du plan grand froid. Je mets de côté les autres. Mais le plan grand froid, on ne le découvre pas. J'ai dit à la Ville que je suis prête à mettre à disposition la salle Capitant, qui est dédiée aux expositions, comme cela a été fait à la dernière minute l'année dernière. Mais de grâce, ne nous le dites pas trois jours avant. Nous sommes prêts à bloquer la salle deux mois s'il faut, sans faire de manifestation culturelle. Depuis des années, je le dis et je n'ai toujours pas le retour de la Ville.

Je peux donc entendre ce que vous dites sur le fait qu'en ce moment il y a de nombreuses personnes à la rue, mais le plan grand froid est une question de bon sens. On ne sait pas si cela va être plutôt en février, mars, et cetera, mais je suis prête à prendre ma part, parce qu'il faut que nous prenions tous notre part, avec un peu d'organisation. Je suis assez en colère là-dessus. J'étais tellement en colère l'année dernière que j'ai envoyé un mail à la Ville de Paris, à la secrétaire générale et au préfet, en me disant que cela allait peut-être bouger en leur disant qu'il est incroyable de réquisitionner quand je dis depuis des semaines que nous pourrions mettre un lieu à disposition de la mairie, comme par exemple Capitant. Une heure après, je vous assure que c'est vrai, on me dit qu'une association va arriver salle Capitant. Encore heureux que Capitant était libre et que cela avait été nettoyé et vidé.

Il faut quand même que tout le monde balaye devant sa porte. Je ne fais pas partie des maires qui disent avoir une préférence pour que cela ne se fasse pas chez eux. Je dis juste que si l'on souhaite que cela se fasse bien, il faut que cela soit équilibré. Mais quand les maires font des propositions, il faut les écouter un peu et travailler ensemble. J'attends toujours que l'on travaille avec moi sur ce sujet, d'autant plus que j'ai fait des contre-propositions. J'ai proposé d'avoir un projet intercalaire, mais peut-être que ce n'est pas possible, sur le site de l'ancienne pharmacie centrale.

Je pense qu'il faut des projets intercalaires. Cela sera sans doute notre gros point de désaccord, mais je suis totalement défavorable au fait que l'on crée de grands centres pour migrants. Je suis défavorable, parce que je pense que ce n'est pas gérable. Mais il faut que l'on puisse accueillir et voilà une proposition alternative à l'occupation des gymnases, même si ce n'est pas aussi longtemps. Franchement, vous imaginez, nous ne sommes pas prévenus et le gymnase est fermé depuis le 17 août jusqu'à la fin des prochaines vacances scolaires. Si vraiment on doit fermer, essayons d'anticiper pour savoir où mettre les associations. Nous pouvons tout de même trouver des solutions.

Mme Marine ROSSET : Je vais commencer par reprendre ce que vous avez dit en parlant de grands sites de migrants. Peut-être que vous parliez du Val-de-Grâce, mais nous sommes allées vous et moi au gymnase des Patriarches et nous avons vu les personnes qui étaient abritées. Et je le redis, dans ces gymnases ce sont des Français, ce sont des familles.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas le sujet. Pardonnez-moi.

Mme Marine ROSSET : Si, c'est le sujet, parce que…

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas le sujet. Pardonnez-moi. Ici, il y a un foyer pour les femmes en grande précarité et je m'honore surtout de n'avoir aucun droit de regard là-dessus.

Mme Marine ROSSET : Je ne dis rien sur ce que vous faites ou sur ce que vous venez de dire. Je le dis pour les personnes qui nous écoutent. Il est important d'avoir cela en tête, parce qu'il y a une confusion générale et vous me l'accorderez bien volontiers. Ce sont des familles avec des personnes qui travaillent, des enfants qui vont dans des écoles souvent loin du 5e arrondissement. Ce n'est pas pour faire pleurer ou je ne sais quoi, mais pour dire la réalité. Et la réalité aussi, et c'est là où je m'inscris en faux, est que dans votre vœu vous ne dites pas ce que fait l'État. Qui ferme des hôtels où sont logées des personnes ? Plus de 1 000 places d'hôtels ont été fermées. Selon les acteurs de la solidarité, près de 4 000 places vont être supprimées à Paris. Je veux bien que l'on fasse des vœux sur les gymnases, mais si on ne voit qu'un bout de la lorgnette et qu'on ne dit pas pourquoi ces personnes sont à la rue, cela me dérange. C'était mon premier point.

Mon deuxième point porte sur les lieux dans le 5e arrondissement. J'entends tout à fait que les gymnases ne sont pas une bonne solution. Personne à l'Hôtel de Ville ne s'en réjouit. Personne ne veut embêter les associations sportives. Mais comme l'a dit mon collègue, évidemment, quand il y a une urgence, quand il y a la nécessité d'abriter, on ouvre effectivement ces gymnases. Sur les lieux que vous avez fait connaître, à ce conseil d'arrondissement vous aviez notamment proposé la Collégiale, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT : Cela ne marche pas.

Mme Marine ROSSET : Les places qui vont être ouvertes à Mouffetard vont permettre d'accueillir les personnes qui en ont besoin pour de la mise à l'abri. Nous sommes donc en progression. Le maire s'est engagé à créer 4 000 places d'hébergement, c'est-à-dire celles que l'État devrait maintenir. Nous devrions plutôt voir cet engagement fort, même si on regrette le fait que le gymnase Poliveau soit dédié à la mise à l'abri jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Mme Florence BERTHOUT : Nous n'allons pas prolonger le débat. Je dirai juste que nous avons fait du « en même temps » sur cette affaire, puisqu'on a ouvert en projet intercalaire le site de La Poste tout en fermant un gymnase. La logique ne me paraît pas implacable.

Le vœu relatif à la mobilisation répétée des gymnases du 5e pour l'hébergement d'urgence est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 10 dont 1 pouvoir

Contre : 3 (Mmes ROSSET et JEANNEAU et M. FRÉROT)
Abstentions : 0
NPPV : 0

43 - V052026071 VŒU RELATIF À L'APAISEMENT ET LA VÉGÉTALISATION DU QUARTIER SAINT-VICTOR

M. Irénée FRÉROT : Ce vœu propose de favoriser la circulation piétonne dans Paris en général et dans l'arrondissement dans le secteur universitaire autour de Jussieu, sur le plan de la circulation des piétons et des vélos. Nous avons pu parler plusieurs fois de la piste cyclable qui longe la Seine de ce côté et qui ne convient pas. Elle va bien jusqu'à l'Institut du monde arabe puis à partir d'Austerlitz de l'autre côté, mais il y a un vrai problème entre les deux. Je pense que nous sommes tous d'accord. Ce vœu propose de consulter également les habitants sur la transformation de ce quartier autour de Jussieu pour l'aménagement d'un futur cœur piéton et d'aménagements cyclables.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a deux sujets différents. Je mets de côté la consultation. Je ne pense pas que cela ne soit pas souhaitable, mais la Ville lance en même temps un appel à projets Cœurs piétons. Tout l'arrondissement ou une partie seulement vote, j'avoue ne pas trop savoir comment organiser cela. Cela me paraît compliqué. Il y a d'autres lieux que la Ville souhaite. Mais nous allons répondre sur votre projet et sur votre vœu.

M. Benjamin ISARE : La première chose proposée dans ce vœu concerne le cœur piéton. Ce sont des choses qui nous ont été soumises par l'Hôtel de Ville, parmi lesquelles celui que vous mentionnez. Nous avons fait d'autres propositions. Nous avons identifié quatre ou cinq projets de cœur piéton, dont celui que vous proposez, qui a été remonté auprès des services pour étude, notamment une étude concernant le potentiel de végétalisation qu'il peut y avoir sur la partie Cuvier et sur Jussieu. Le sujet qui se pose est la concertation qu'il faudra peut-être avoir avec Sorbonne Université et le Crous sur la question de l'aménagement et du devenir de la voie. La question est de savoir quels sont les budgets qui vont être mis en place.

Sur la question de la piste cyclable, nous avons fait une déambulation exploratoire avec Dan Lert sur ce sujet en juin. Cette problématique du quai Saint-Bernard a été mise en évidence, puisqu'il crée un conflit d'usages avec les vélos qui préfèrent utiliser les quais bas plus confortables et plus larges que la piste haute un petit peu biscornue. Le réaménagement de Valhubert est un très vaste sujet et se pose la question de savoir comment la piste cyclable s'imbrique.

Sur ces deux propositions, j'ai donc envie de dire qu'elles sont toutes à l'étude actuellement, portées par les adjoints compétents au niveau de la Ville. Le sujet concernera les budgets mis en face. Il y a aussi le sujet du potentiel de végétalisation pour les uns et les autres. Le vœu est donc satisfait et je vous proposerai de le retirer.

Mme Florence BERTHOUT : Si vous voulez, nous le gardons et nous le votons. Je mets juste à part la consultation qui, honnêtement, est totalement bancale. Pourquoi consulter sur celui-ci plutôt que sur d'autres ? Il faut que nous ayons les études et d'ailleurs, dans ce que nous avons demandé, il y a exactement ce que vous avez mis dans le vœu. À titre personnel, je trouve que c'est une très bonne piste et elle fait partie de celles que nous avons demandé d'étudier. Je veux bien que nous votions ce vœu si l'on retire la consultation car je ne sais pas comment cela s'organise étant donné que nous avons plusieurs projets. Avis favorable ?

Mme Corinne GABADOU : Non, je suis contre.

Le vœu relatif à l'apaisement et la végétalisation du quartier Saint-Victor est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 2 (Mmes GABADOU et EROL)
Abstentions : 0
NPPV : 0

44 - V052026072 VŒU RELATIF À L'AMÉLIORATION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ ET DES PRATIQUES DÉMOCRATIQUES AU SEIN DU CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT

Mme Marine ROSSET : Il ne nous a pas échappé qu'il y a un groupe de travail qui est en cours, que Monsieur CASANOVA préside. Je viens de le nommer président, en tout cas. La dernière fois, il n'a pas pu être présent, mais ce règlement intérieur du conseil d'arrondissement doit être adopté normalement avant octobre. Donc, je comprends que ce sera plus tardif. C'est le cas dans d'autres arrondissements aussi. La proposition que nous souhaitions porter était de pouvoir augmenter la participation citoyenne lors des conseils d'arrondissement. Nous avons deux propositions à faire et nous ne sommes pas obligés de prendre les deux en même temps.

La première est une proposition qui a été portée notamment par l'Assemblée citoyenne parisienne qui a travaillé sur la démocratie locale durant deux ans, en 2024 et 2025, et qui préconise la mise en place d'un préconseil d'arrondissement qui permettrait au public, à toutes celles et tous ceux qui ont le courage de venir nous écouter en conseil d'arrondissement, de poser des questions sur les délibérations et sur les vœux avant le conseil d'arrondissement. Par exemple, dans le 9e, il est proposé d'écrire une question une semaine avant à Madame la Maire. L'ensemble des conseillers d'arrondissement ont connaissance de cette question, Madame la Maire répond durant la demi-heure avant le conseil d'arrondissement, et ensuite chaque conseiller d'arrondissement peut éventuellement intervenir. Voilà ce qu'est le préconseil d'arrondissement.

La deuxième proposition qui est faite a lieu dans le 14e arrondissement. Les personnes qui viennent assister remplissent un formulaire à l'entrée, pour que ce soit remis à la maire d'arrondissement qui décide si l'intervention correspond bien aux critères du règlement que l'on aura choisi, comme le fait que cela corresponde à la compétence de l'arrondissement, que ce ne soit pas un trouble à l'ordre public, et cetera. Et lorsque la délibération passe, la maire d'arrondissement peut interrompre le conseil le temps qu'une question soit posée par un des membres de l'assemblée.

L'idée générale de ces deux propositions, vous l'avez compris, est que les conseils d'arrondissement, parfois techniques, parfois plus politiques, soient vraiment compris et que l'ensemble des personnes de l'arrondissement puissent se saisir pleinement des délibérations et des vœux proposés.

Je crois aussi qu'il y avait une autre proposition qui est la mise à jour sur le site des comptes rendus écrits. Pour le dire un peu simplement, le dernier date de 2023, et il nous semble important que l'ensemble des informations puissent être à la disposition de toutes et tous.

Mme Florence BERTHOUT : Sur le dernier point qui m'avait échappé et sur lequel vous avez tout à fait raison, il faut que nous améliorions les choses. Je propose à Madame la Directrice générale des services de répondre, car nous nous en sommes saisis avec peut-être plus de volontarisme. Il ne faut pas avoir à chercher pendant deux heures pour tomber sur un compte rendu qui n'est pas d'une actualité totale. Madame la directrice générale des services, vous allez nous sauver sur cet aspect.

Mme Agnès COMBESSIS : Merci, Madame la Maire. Je rappelle donc à notre auditoire que les procès-verbaux du conseil d'arrondissement, l'ordre du jour, la liste des délibérations et les délibérations votées sont sur le site de la mairie du 5e. Je rappelle aussi pour ceux qui n'arrivent pas à se connecter ou qui n'ont pas forcément d'ordinateur que…

Mme Florence BERTHOUT : Enfin, c'est nouveau, il faut que nous soyons tout à fait transparents. Où trouve-t-on les délibérations ? Est-ce que cela a toujours été aussi visible, ou est-ce que nous l'avons fait récemment ?

Mme Agnès COMBESSIS : C'est récent, depuis que j'ai pris mes fonctions.

Mme Florence BERTHOUT : C'est depuis que vous avez déposé le vœu. Quand il y a de bons vœux, je les prends.

Mme Marine ROSSET : Merci, Madame la Directrice générale des services, de l'avoir exécuté.

Mme Agnès COMBESSIS : Je rappelle aussi que les séances sont filmées. Il y a la possibilité de suivre tous les débats. Toutes les mairies ne le font pas. C'est donc tout à fait transparent. Enfin, je disais que pour les personnes qui n'ont pas accès au site, qui n'ont pas d'ordinateur, qui n'ont pas de facilité avec l'informatique, il y a aussi en bas, en mairie, sous la voûte, l'ordre du jour et les délibérations qui sont affichés. Vous pouvez venir consulter l'ordre du jour de manière facile et accessible.

Mme Florence BERTHOUT : J'ai une autre idée d'ailleurs pour pouvoir les consulter en version papier, peut-être au guichet unique. Je n'ai pas oublié le premier point et je laisse Olivier BOUGAN répondre.

M. Olivier BOUGAN : Ce sera peut-être une réponse d'attente. Le président Casanova n'était malheureusement pas à notre dernière réunion. Nous avons un groupe de travail à trois et je ne suis pas sûr que nous l'ayons désigné président. Le travail est effectivement en cours. Je pense que nous allons nous revoir avant la mi-octobre pour présenter un premier jet de rédaction du règlement intérieur qu'il faudra adopter à l'occasion d'un prochain conseil. Vos propositions ne sont pas sans poser des problèmes techniques. Si nous nous retrouvons avec cinquante questions, comment faire le tri ? Comment le public pourrait avoir connaissance du contenu des délibérations avant le conseil ? Je vous propose que nous en discutions à la prochaine réunion.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas pour botter en touche, mais discutez-en. Je n'ai pas envie que l'on rallonge les conseils. Nous allons terminer à une heure à peu près décente parce que le rythme était un peu soutenu. Je ne suis pas favorable à l'idée de pouvoir interrompre. Et pourquoi prendre telle question plutôt que telle autre ? Je voudrais aussi que l'on fasse vivre les conseils de quartier. Les questions peuvent être posées dans les conseils de quartier et nous n'y répondons pas par la langue de bois. Je me permets de rappeler, sans allonger le débat, que nous avons modifié leur composition, que j'ai nommé un tiers des membres des conseils de quartier, que nous avons décidé que tous les membres sont tirés au sort pour que l'on ne puisse pas mettre en cause le principe de la nomination par la Maire. Il s'agit aussi de faire vivre cette dynamique. Les conseils de quartier sont vraiment faits pour que cela vive. Et les conseils d'arrondissement sont un peu autre chose.

Je rappelle une autre chose que vous avez validée : nous avons modifié le règlement des conseils de quartier. Vous en parlerez dans votre réunion pour, le cas échéant, faire bouger cela. Les conseils de quartier ont lieu deux ou trois fois par an ?

Mme Marine ROSSET : C'est vraiment à votre main et à votre possibilité.

Mme Florence BERTHOUT : Mais si ce n'est qu'une possibilité et si je ne le fais pas, cela ne fait pas très démocrate.

Mme Marine ROSSET : C'est vous qui décidez de la fréquence des conseils de quartier, Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT : Non.

Mme Marine ROSSET : Bien sûr que si.

Mme Florence BERTHOUT : Je me permets de dire que, maintenant qu'il y a deux présidents, vous avez bien en tête qu'il y aura deux coprésidents, un élu et un non élu. Et vous avez bien en tête que nous avons modifié le règlement pour que les conseils de quartier puissent proposer…

Mme Marine ROSSET : Oui, Madame la Maire, vous m'avez appelé, nous avons discuté ensemble. Ils pourront déposer un vœu ou une question en conseil d'arrondissement. C'est quelque chose que nous avons porté pendant la campagne et nous y sommes évidemment favorables. Il me semble tout de même que ce n'est pas tout à fait le même public en conseil d'arrondissement, que ce ne sont pas évidemment les mêmes sujets. Sinon, si nous refaisons la même chose en conseil de quartier, il est compliqué d'avancer. Donc nous maintenons ce vœu, parce que je vous vois aller vers la conclusion. Nous pensons que c'est une bonne chose de proposer des pré-conseils d'arrondissement si la deuxième solution n'est pas retenue.

M. Nicolas DUPIECH : Au-delà des débats, les habitants du 5e nous posent déjà, à nous élus, les questions éventuelles sur le quartier, sur la vie du quartier, et nous leur répondons. Au-delà de la vocation du conseil de quartier à faire vivre la démocratie représentative, il y a aussi le travail quotidien de chacun d'entre nous où on répond aux administrés.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez compris que je suis un peu réservée. Vous maintenez votre vœu et je vote contre, parce que vous êtes en train de réfléchir à un règlement et que je souhaite que les conseils de quartier soient vivifiés. Vous dites que ce ne sont pas les mêmes personnes, mais je vois des visages dont certains sont membres de conseil de quartier. Peut-être pouvez- vous trouver des propositions un peu alternatives.

Le vœu relatif à l'amélioration de la représentativité et des pratiques démocratiques au sein du conseil du 5e arrondissement est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 3 (Mmes ROSSET et JEANNEAU et M. FRÉROT)
Contre : 10 dont 1 pouvoir
Abstentions : 0
NPPV : 0

Mme Florence BERTHOUT : Je remercie les élus et je remercie surtout le public qui a été extrêmement attentif. Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

La secrétaire de séance

Nazan EROL